



Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I :
envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2021 pour 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2021 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 57 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/75/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	4
II. Missions politiques spéciales	5
1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	5
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	6
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	12
2. Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	15
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	16
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	26
3. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	28
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	28
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	32
4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	34
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	34
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	38
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	41
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	42
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	49
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	51
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	52
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	57
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	61
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	62
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	67
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	69
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	70
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	78
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	81
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	82
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	89

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2021 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution [72/266 A](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi	91
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	91
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	96
11. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	99
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	100
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	107

Annexe

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	109
--	-----

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2021 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 57 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 donne une comparaison des ressources demandées pour 2021 et des crédits approuvés pour 2020 par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/263](#).

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Montant nécessaire (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2021-2020 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 116,9	2 878,3	2 881,8	–	3,5
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	1 832,5	2 227,4	2 353,3	12,7	125,9
Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	192,0	434,4	532,3	–	97,9
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	242,2	397,2	368,9	–	(28,3)
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 716,7	2 236,7	1 928,2	–	(308,5)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	15 061,2	16 235,3	16 735,1	505,1	499,8
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 650,8	1 496,4	1 821,4	–	325,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 400,9	4 400,4	5 188,7	–	788,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	16 560,9	18 177,0	17 892,8	–	(284,2)
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi	6 514,5	7 237,0	6 510,2	–	(726,8)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 077,1	1 073,0	1 152,6	–	79,6
Total	51 365,7	56 793,1	57 365,3	517,8	572,2

II. Missions politiques spéciales

1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre

(2 881 800 dollars)

Avant-propos

En juillet 2019, après des mois d'un dialogue approfondi entre les deux parties, une étape importante a enfin été franchie pour permettre aux Chypriotes de communiquer et d'être joignables dans toute l'île : l'interopérabilité des téléphones portables, qui répond à un besoin de longue date, a été mise en œuvre. Elle était au nombre des mesures de confiance majeures arrêtées par les dirigeants chypriote grec et chypriote turc, Nicos Anastasiades et Mustafa Akıncı.

L'interopérabilité des téléphones portables avait fait l'objet d'un accord en 2015. Consciente de son importance, j'avais renoué le dialogue avec les deux parties et les avais encouragées à redoubler d'efforts en ce sens. À l'issue d'une réunion informelle conjointe tenue le 26 février 2019, les deux dirigeants ont annoncé leur décision de la mettre en œuvre dans un avenir proche.

Au cours des mois qui ont suivi, j'ai intensifié mes efforts, notamment en assurant une navette diplomatique régulière entre les dirigeants, avec la participation active du Comité technique des affaires économiques et commerciales et avec le soutien de la Commission européenne. Enfin, une solution novatrice a été trouvée pour assurer l'interopérabilité des téléphones portables par l'intermédiaire d'accords distincts passés avec les opérateurs des deux parties et en s'appuyant sur les services d'un centre d'itinérance basé en Suisse.

Le 11 juillet 2019, M. Anastasiades, M. Akıncı et moi-même avons été les premiers à bénéficier de cette nouvelle possibilité de communiquer de part et d'autre de l'île. L'interopérabilité des téléphones portables était la dernière des mesures arrêtées en 2015 à être mise en œuvre, et cette réussite a mis en évidence le travail crucial des comités techniques et prouvé une fois de plus la valeur ajoutée de la diplomatie et des bons offices constants de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des partenariats coordonnés avec le secteur privé.

Enfin, cette étape a envoyé un signal essentiel aux deux communautés : au-delà des clivages, les deux dirigeants ont la volonté politique de mettre en œuvre des mesures susceptibles de rapprocher les deux communautés et d'améliorer la vie quotidienne des Chypriotes. En s'assurant le concours et l'expertise de multiples acteurs et en surmontant d'innombrables obstacles pratiques grâce à des solutions techniques appropriées, les deux parties ont fait preuve de courage et de détermination politique pour créer des conditions favorables à la communication entre les deux communautés et pour poser les bases d'un avenir uni.

La Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre
(Signé) Elizabeth **Spehar**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2. Dans une lettre adressée le 10 juillet 2008 au Président du Conseil de sécurité ([S/2008/456](#)), le Secrétaire général a annoncé qu'il avait l'intention de nommer un conseiller spécial pour Chypre, à partir du 14 juillet 2008, afin que celui-ci aide les parties à tenir de véritables négociations pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, également connu sous le nom de mission de bons offices, est chargé de s'employer, conjointement avec les représentants des communautés ainsi qu'avec les puissances garantes, à favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème de Chypre. Son mandat est défini dans la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et découle également de résolutions ultérieures du Conseil, notamment les résolutions [367 \(1975\)](#), [1250 \(1999\)](#), [1475 \(2003\)](#), [1758 \(2007\)](#), [1818 \(2008\)](#), [1873 \(2009\)](#), [1930 \(2010\)](#), [1986 \(2011\)](#), [2026 \(2011\)](#), [2058 \(2012\)](#), [2114 \(2013\)](#), [2135 \(2014\)](#), [2168 \(2014\)](#), [2197 \(2015\)](#), [2234 \(2015\)](#), [2263 \(2016\)](#), [2300 \(2016\)](#), [2338 \(2017\)](#), [2369 \(2017\)](#), [2398 \(2018\)](#), [2430 \(2018\)](#), [2453 \(2019\)](#) et [2506 \(2020\)](#).
3. Dans sa résolution [2506 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique et réaffirmé le rôle de premier plan qui revenait à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'aider les parties à parvenir d'urgence à un règlement global et durable du conflit à Chypre et de la question de la division de l'île. Le Conseil s'est félicité que le Secrétaire général ait accepté de poursuivre ses efforts pour parvenir à un accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats et a soutenu sans réserve le fait qu'il reste prêt à user de ses bons offices pour aider les parties.
4. La dernière phase du processus de véritables négociations, qui s'est déroulée de mai 2015 à juillet 2017, a connu un rythme variable. Les parties ont engagé d'intenses négociations en amont de la Conférence sur Chypre tenue en janvier 2017 et pendant celle-ci, ainsi qu'en juin et juillet 2017. Depuis la Conférence, les échanges se sont faits beaucoup plus rares. Toutefois, les dirigeants chypriote grec et chypriote turc ont tenu trois réunions informelles sous les auspices de la Conseillère spéciale adjointe, qui s'est par ailleurs entretenue avec eux à 14 reprises lors de rencontres bilatérales.
5. En juin 2018, l'Organisation a mené des consultations approfondies pour déterminer si les conditions étaient réunies pour qu'un processus constructif reprenne (voir [S/2018/610](#)). Dans ce contexte, les dirigeants chypriote grec et chypriote turc se sont déclarés prêts à prendre part à des pourparlers sur la marche à suivre. Pour sa part, le Secrétaire général a réaffirmé l'engagement de l'ONU à Chypre et le fait qu'il se tenait toujours prêt à offrir ses bons offices. En janvier 2019, il a informé le Conseil de sécurité de son intention de poursuivre les consultations avec les parties afin que celles-ci se mettent d'accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour parvenir à un règlement dans un avenir prévisible.
6. Le processus de consultations s'est poursuivi tout au long de l'année 2019, comme il ressort des rapports du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2019/322](#) et [S/2019/883](#)). Le 25 novembre 2019, une réunion conjointe informelle entre le Secrétaire général et les dirigeants chypriote grec et chypriote turc a eu lieu à Berlin.

Programme de travail

Objectif

7. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

Stratégie

8. Pour contribuer à un règlement global du problème de Chypre, la mission aidera les parties à mener de véritables négociations, ce qui devrait permettre de combler progressivement le fossé qui les sépare grâce à un nombre accru de réunions bilatérales et conjointes avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes, à un nombre accru de documents de convergence, à un nombre accru de réunions des comités techniques et des groupes de travail et à la mise en œuvre de mesures de confiance. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la réunion conjointe informelle entre le Secrétaire général et les dirigeants chypriote grec et chypriote turc tenue à Berlin le 25 novembre 2019. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre ([S/2020/23](#)), lors de cette réunion, les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution [716 \(1991\)](#). Ils se sont aussi accordés à dire qu'un règlement global et durable dans un avenir prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable. Ils ont par ailleurs affirmé leur attachement à la Déclaration commune du 11 février 2014, aux points de convergence antérieurs et au cadre que le Secrétaire général avait présenté le 30 juin 2017 en vue de parvenir à un accord stratégique ouvrant la voie à un règlement global.
9. La mission intensifiera l'action qu'elle mène auprès des deux dirigeants et des puissances garantes en vue de la reprise éventuelle de véritables négociations. Lorsqu'il sera appelé à le faire, le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) organisera des réunions régulières entre les dirigeants, les négociateurs et les experts et fera la navette entre les parties jusqu'à ce qu'un règlement global soit trouvé. Il devra également poursuivre, voire peut-être intensifier, ses activités de coordination des travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement. Si les négociations reprenaient et que des progrès significatifs étaient réalisés en 2021, l'Organisation des Nations Unies pourrait être amenée à réunir de nouveau les parties prenantes pour régler les dernières questions en suspens. Il s'agira notamment d'assurer une navette diplomatique, d'organiser un plus grand nombre de réunions bilatérales, de faciliter les réunions multilatérales et de prévoir des réunions des équipes de négociation, des groupes de travail et des comités techniques. L'augmentation du nombre de réunions permettra d'examiner davantage de questions et, après la reprise des négociations, d'établir un plus grand nombre de documents de convergence en vue d'un règlement global et durable. De plus, en facilitant la tenue de réunions entre les parties et en entretenant bilatéralement des contacts et des discussions avec chacune d'elles, la mission intensifiera son soutien à la mise en œuvre des mesures de confiance et aux travaux des comités techniques, en s'attachant tout particulièrement à aider les parties à donner suite aux recommandations formulées lors du bilan des activités des comités techniques réalisé en 2019.

Facteurs externes pour 2021

10. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
 - a) Il existe un engagement politique continu et constant en faveur du processus politique et de la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - b) Les négociations continuent de jouir d'un appui international constant.

11. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans sa résolution 2506 (2020), le Conseil de sécurité a considéré que la participation pleine, égale et effective des femmes et le fait qu'elles jouent un rôle moteur étaient essentiels à la consolidation de la paix à Chypre et contribueraient à assurer la viabilité de tout règlement futur, s'est félicité des efforts déployés pour faire se rencontrer un plus grand nombre de femmes parties prenantes des deux camps, a encouragé les parties à veiller à ce que les préoccupations particulières des femmes soient prises en compte dans tout règlement futur, a déclaré attendre avec intérêt les résultats de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre qu'il avait demandée dans sa résolution 2453 (2019) et s'est dit conscient que les jeunes apportaient une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité. La mission soutient les activités entreprises par des militantes locales, des groupes de femmes et de jeunes et d'autres parties intéressées afin de promouvoir l'application des résolutions pertinentes du Conseil dans le contexte plus large du processus de paix à Chypre.
12. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission coordonne, sur les instances des dirigeants des deux communautés, les activités menées par les institutions financières internationales, en particulier la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à l'appui du processus de négociations. En outre, le Bureau coopère avec la Commission européenne, qui soutient le processus de négociations, et coordonne ses activités avec celles de la Commission.
13. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'agir de manière intégrée pour maximiser les synergies et apporter un appui cohérent et efficace aux efforts de paix des Nations Unies.

Activités d'évaluation

14. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019 par rapport à l'un des résultats escomptés

15. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'avancée des négociations véritables tenues en vue de parvenir à un règlement global du problème [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été partiellement atteint malgré l'absence de négociations, comme le montrent les réunions qui ont eu lieu avec les dirigeants et leurs représentants, ou entre ces derniers. Au cours de l'année 2019, les dirigeants ont tenu deux réunions informelles sur l'île, sous les auspices de la Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre. La première a eu lieu le 26 février et a été l'occasion pour eux d'avoir un échange de vues constructif et de discuter en profondeur des principes de base. Ils se sont réunis de nouveau le 9 août de manière informelle et ont décidé d'annoncer qu'ils étaient disposés à tenir une réunion tripartite avec le Secrétaire général après la semaine de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale afin de planifier la marche à suivre.
16. En 2019, la mission a fait le point des activités et du fonctionnement des comités techniques durant les 11 dernières années afin d'évaluer si les comités techniques avaient évolué et si oui, comment, et de recenser leurs points forts et les problèmes qu'ils rencontraient. Depuis, elle s'emploie à faciliter l'application des recommandations formulées à l'issue de ce bilan, qui ont été communiquées aux parties afin de les aider à renforcer et à rationaliser le travail des comités techniques.

17. La mission a appuyé les efforts déployés par les parties aux plus hauts niveaux politiques et techniques pour négocier ou faire respecter les mesures de confiance. Elle a également travaillé en étroite coordination avec la communauté internationale pour harmoniser les activités de communication et de sensibilisation.

Exécution du programme en 2019 : des initiatives de recherche de consensus en vue d'une reprise des pourparlers

18. Les consultations menées avec les parties pour parvenir à un accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour la reprise des pourparlers se sont poursuivies tout au long de l'année 2019 ; citons notamment la réunion conjointe informelle entre le Secrétaire général et les dirigeants chypriote grec et chypriote turc tenue à Berlin le 25 novembre 2019. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2020/23), lors de cette réunion, les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991). Ils se sont aussi accordés à dire qu'un règlement global et durable dans un avenir prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable. Au vu de ces échanges, le Secrétaire général a accepté de poursuivre ses efforts pour parvenir à un accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir dès que possible des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats. À cet égard, il s'est engagé à étudier avec les deux dirigeants et avec les puissances garantes la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.
19. Les parties ont également poursuivi les travaux des comités techniques et la mise en œuvre des mesures de confiance. En 2019, les dirigeants ont annoncé que l'interconnectivité des réseaux électriques et l'interopérabilité des téléphones portables, mesures qui avaient fait l'objet d'un accord en 2015, avaient été mises en œuvre. Ils sont également convenus d'un échange d'œuvres d'art dans le cadre duquel la partie chypriote turque a restitué des peintures d'artistes chypriotes grecs et la partie chypriote grecque a restitué des enregistrements audiovisuels d'artistes chypriotes turcs provenant de leurs archives respectives. Cet échange a eu lieu sous les auspices de la mission le 3 septembre 2019.
20. Dans sa résolution 2506 (2020), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique et réaffirmé le rôle de premier plan qui revenait à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'aider les parties à parvenir d'urgence à un règlement global et durable du conflit à Chypre et de la question de la division de l'île. Il a demandé aux deux dirigeants de redoubler d'efforts pour faire converger au plus vite leurs points de vue sur les questions essentielles. Il leur a également demandé d'améliorer le climat général qui entourait les négociations et de garantir à la société civile un rôle véritable dans les efforts de paix, en particulier en renforçant la participation des organisations de femmes et de jeunes. Enfin, il leur a demandé de réaffirmer leur soutien politique à tous les comités techniques et de prendre en considération les conseils de la mission en ce qui concerne les autres moyens de renforcer les pouvoirs des comités techniques et d'en améliorer les résultats.

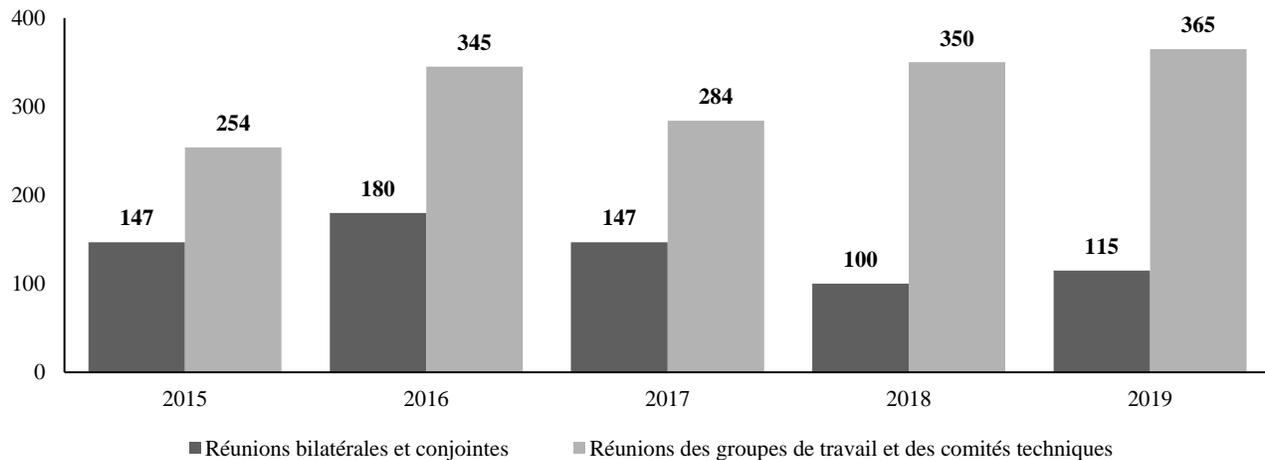
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

21. Le travail effectué a contribué aux progrès accomplis vers un règlement global du problème de Chypre, comme le montre le nombre accru de réunions bilatérales et conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes (115 réunions en 2019 contre 100 en 2018) et le nombre accru de réunions des groupes de travail et des comités techniques en vue d'un règlement du problème de Chypre (365 réunions en 2019 contre

350 en 2018), réunions qui ont permis un dialogue continu entre les parties au sujet de la voie à suivre pour la reprise des négociations.

Figure I

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre



Résultat escompté pour 2021 : des négociations progressives, significatives et axées sur les résultats

22. En juillet 2017, la Conférence sur Chypre s'est clôturée de manière peu concluante alors que la phase des négociations de 2015-2017 avait fait naître espoirs et attentes. L'absence de négociations depuis cette date et les perspectives incertaines entourant l'avenir du processus ont été sources de grave préoccupation pour de nombreux Chypriotes ainsi que pour la communauté internationale.
23. Après que le Secrétaire général a annoncé que des consultations approfondies seraient menées avec les parties afin que celles-ci se mettent d'accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour parvenir à un règlement dans un avenir prévisible, la mission a intensifié sa collaboration avec les parties et les puissances garantes : elle a notamment assuré une navette diplomatique, organisé davantage de réunions bilatérales et facilité les réunions multilatérales ainsi que les réunions des équipes de négociation, des groupes de travail et des comités techniques.
24. En 2021, le Bureau intensifiera l'action qu'il mène auprès des deux dirigeants et des puissances garantes en vue de la reprise éventuelle de véritables négociations. Le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) sera amené à continuer d'organiser régulièrement des réunions entre les dirigeants, les négociateurs et les experts et à faire la navette entre les parties jusqu'à ce qu'un règlement global soit trouvé. Il devra également poursuivre, voire peut-être intensifier, ses activités de coordination des travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement. Si les négociations reprenaient et que des progrès significatifs étaient réalisés en 2021, l'Organisation des Nations Unies pourrait être amenée à réunir les parties prenantes pour régler les dernières questions en suspens. Il s'agira notamment d'assurer une navette diplomatique, d'organiser un plus grand nombre de réunions bilatérales, de faciliter les réunions multilatérales et de prévoir des réunions des équipes de négociation, des groupes de travail et des comités techniques. De plus, en facilitant la tenue de réunions entre les parties et en entretenant bilatéralement des contacts et des discussions avec chacune d'elles, la mission intensifiera son soutien à la mise en œuvre des mesures de confiance et aux travaux des comités techniques, en s'attachant tout particulièrement à aider les

parties à donner suite aux recommandations formulées lors du bilan des activités des comités techniques réalisé en 2019.

Situation interne et réponse

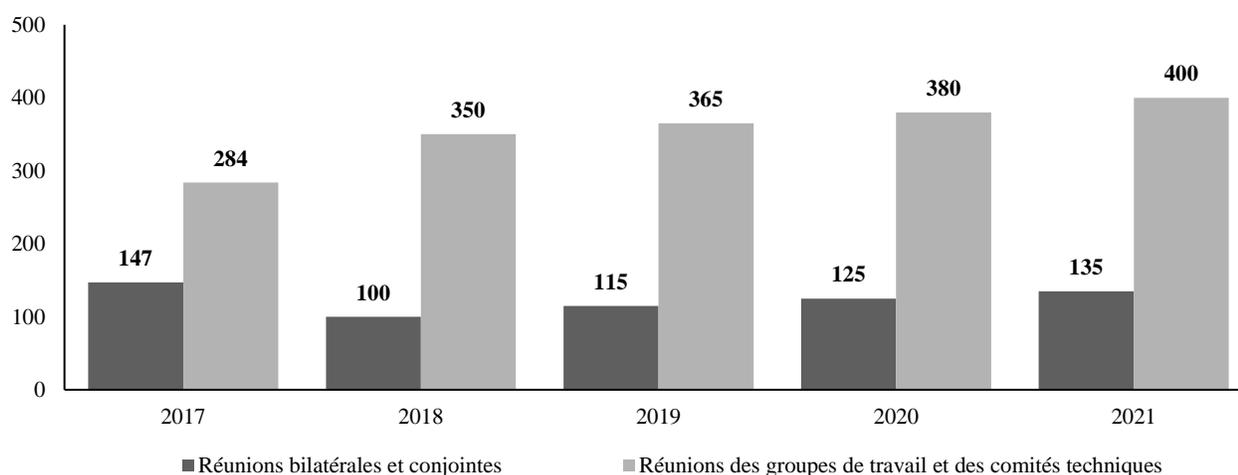
25. Pour la mission, la situation était la suivante : il s'agissait de faciliter et de renforcer le dialogue entre les parties et les puissances garantes pour parvenir à un accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats.
26. En réponse, dans le prolongement de la navette diplomatique assurée par l'ONU et du retour des parties sur le chemin de négociations axées sur les résultats, la mission va renforcer son rôle de facilitatrice dans les négociations, notamment en rencontrant les dirigeants et en organisant des réunions entre eux ainsi que des réunions des équipes de négociations, des groupes de travail et des comités techniques, l'objectif étant de parvenir à un règlement global qui soit accepté par les deux parties. Pour ce faire, elle intensifiera ses activités de planification, d'appui, de coordination et de facilitation des réunions à différents niveaux ainsi que ses contacts avec les parties prenantes, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les médias et les représentants de la communauté diplomatique sur l'île.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

27. Le travail qui sera effectué devrait contribuer aux progrès accomplis vers un règlement global du problème de Chypre, comme devraient le montrer un nombre accru de réunions bilatérales et conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et un nombre accru de réunions des groupes de travail et des comités techniques en vue d'un règlement du problème de Chypre.

Figure II

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre



Produits

28. On trouvera dans le tableau 2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	4	2	3
1. Rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité	2	4	2	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	5	2	3
2. Séances du Conseil de sécurité	2	5	2	3
C. Activités de fond				
Bons offices : réunions bilatérales et conjointes tenues en vue d'un règlement du problème de Chypre.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur des questions de procédure, des questions juridiques et techniques et des questions de fond ; réunions consultatives sur les questions et les faits nouveaux liés au processus de paix et aux négociations ; action visant à sensibiliser et informer le public et à l'encourager à soutenir le processus de paix et à y participer.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : interviews et communiqués de presse destinés à informer le public au sujet du processus de paix.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>		<i>2021-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 875,3	2 376,2	2 380,7	–	4,5
Dépenses opérationnelles	241,6	502,1	501,1	–	(1,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 116,9	2 878,3	2 881,8	–	3,5

Tableau 4
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2020	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Effectif proposé pour 2021	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

29. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre s'élève à 2 881 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 380 700 dollars) correspondant aux 21 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux et 5 d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (501 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (40 400 dollars), voyages officiels (155 400 dollars), installations et infrastructures (93 900 dollars), transports terrestres (38 200 dollars), communications et informatique (85 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (87 500 dollars).
30. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe.
31. Un taux de vacance de 10 % a été appliqué à tous les emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.

Ressources extrabudgétaires

32. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2020 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2021.

2. Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide

(2 353 300 dollars)

Avant-propos

En 2020, l'Organisation des Nations Unies célèbre son soixante-quinzième anniversaire. L'heure est à la réflexion et au bilan : il faut faire le point des progrès accomplis et des succès obtenus ainsi que des défis qui restent à relever. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique, puisque l'Organisation des Nations Unies est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste en particulier.

En dépit de progrès notables, tels que la capacité accrue du système des Nations Unies ainsi que de nombreuses organisations régionales et de la société civile de recenser et d'analyser les risques et les divers mécanismes mis en place pour amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes, des difficultés subsistent et, fait alarmant, on constate dans certains cas une régression par rapport aux acquis.

Ainsi, le mépris des principes bien établis du droit international humanitaire continue de croître, ce qui a des conséquences dévastatrices pour les populations civiles. De plus, nous assistons dans le monde entier à l'aggravation des inégalités, à la montée de l'intolérance, à la prolifération de lois discriminatoires visant des minorités ethniques et religieuses, à la privation de droits, aux discours de haine et à l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence ou à des actes de violence. Il s'agit d'autant de facteurs de risque précoces de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de nettoyage ethnique, et leur multiplication devrait être un avertissement pour chacun et chacune d'entre nous.

Face à cette situation, en 2021, mon bureau intensifiera ses activités de suivi des situations préoccupantes afin d'alerter en temps utile le Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Secrétaire général. Il intensifiera également ses activités de soutien aux initiatives qui favorisent la prévention précoce. À cette fin, nous mettrons en œuvre la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, dont mon bureau est le coordonnateur, et nous organiserons des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique sur mesure à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des acteurs de la société civile.

Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général
pour la prévention du génocide
(Signé) Adama **Dieng**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

33. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a pour mandat de recueillir toutes les informations, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant des violations graves et massives des droits humains et du droit international humanitaire, fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ; de faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général, et par son intermédiaire, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ; de formuler des recommandations au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ; d'assurer les relations avec le système des Nations Unies sur les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou infractions connexes.
34. Le mandat du Conseiller spécial découle de l'application de la résolution 1366 (2001), dans laquelle le Conseil de sécurité invitait le Secrétaire général à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains. Dans une lettre datée du 12 juillet 2004 (S/2004/567), le Secrétaire général a informé le Président du Conseil qu'il avait décidé de nommer un Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse du 13 juillet 2004 (S/2004/568), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. Le mandat a été réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1674 (2006), par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (S/2007/721 et S/2007/722) et dans des résolutions de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, notamment les résolutions 60/1 et 63/308 de l'Assemblée, la résolution 2005/62 de la Commission des droits de l'homme et les résolutions 7/25, 22/22, 28/34, 33/19 et 37/26 du Conseil des droits de l'homme.
35. S'agissant de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale a établi, aux paragraphes 138 et 139 de sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005, qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, moyennant la prévention de ces crimes, y compris de l'incitation à les commettre. Les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet se sont engagés à aider l'ONU à mettre en place un dispositif d'alerte rapide et ont demandé à l'Assemblée générale de poursuivre son examen de la responsabilité de protéger. Le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 dans sa résolution 1674 (2006) et rappelé qu'il les avait réaffirmées dans sa résolution 1706 (2006). En outre, au paragraphe 140 de sa résolution 60/1, l'Assemblée a déclaré appuyer pleinement la mission du Conseiller spécial, soulignant ainsi le lien étroit qui existe entre les deux mandats.
36. Dans une lettre datée du 31 août 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/721), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer un Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans sa réponse du 7 décembre 2007 (S/2007/722), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. À cet égard, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger est chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger et de poursuivre la concertation engagée avec les États Membres quant à sa mise en œuvre.
37. À l'heure où l'on observe un mépris croissant des normes bien établies du droit international, notamment en matière de protection des civils en période de conflit armé, et une recrudescence des

manifestations de haine, d'intolérance, de racisme et de xénophobie, il est indispensable d'analyser les situations dans lesquelles il existe un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et de formuler des recommandations y relatives. La prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité fait également partie intégrante de la stratégie générale de prévention du Secrétaire général.

Programme de travail

Objectif

38. L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes.

Stratégie

39. Pour contribuer à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, le Bureau mènera des activités de sensibilisation et formulera en temps utile des recommandations sur les situations préoccupantes. Il amplifiera ses activités d'appui pour que ses travaux de suivi, d'analyse et de recommandations aient la plus grande résonance possible et continuera d'intervenir en cas de situations préoccupantes, à mesure que celles-ci se présentent, en s'intéressant plus particulièrement aux nouvelles situations et aux nouveaux domaines de préoccupation. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide continuera de faire rapport au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales, ainsi qu'aux organisations régionales, sur leur demande. Pour ce qui est de la formation et de l'assistance technique, le Bureau appuiera en priorité les initiatives susceptibles d'avoir un impact institutionnel à long terme. Pour ce faire, il collaborera notamment avec les organisations régionales et sous-régionales pour mettre en place les mécanismes d'alerte rapide et de prévention requis. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Bureau donnera la priorité aux domaines répondant à des besoins critiques, notamment à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés par le Secrétaire général en juin 2019, et du Plan d'action de Fès à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à un génocide, à des crimes de guerre, à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité, qui sont destinés à lutter contre la montée de la haine, de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie ainsi que de l'incitation à la violence.
40. La réforme du pilier Paix et sécurité continue de faciliter et de rationaliser les activités du Bureau grâce à un système plus centralisé qui permet de traiter les situations préoccupantes en collaboration avec les points focaux géographiques et thématiques, et donc d'améliorer la collecte et l'échange d'informations dans le cadre de l'analyse effectuée par les missions et les bureaux régionaux, ce qui s'inscrit dans le cadre du mandat d'alerte rapide du Bureau. Le Bureau fournira une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres et aux organisations régionales en mettant l'accent sur le développement des capacités et des structures d'analyse, de détection précoce des facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et d'intervention face à ces facteurs. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des mesures seront prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : la Commission de l'Union africaine a pris en compte les facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité dans le Système d'alerte

rapide à l'échelle du continent, et les communautés économiques régionales¹ et des États Membres ont lancé des procédures législatives visant à prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes, grâce à l'assistance technique et à l'aide au renforcement des capacités fournies par le Bureau.

41. Pour contribuer à œuvrer à une meilleure connaissance des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, le Bureau organisera des séances d'information à l'intention des organes intergouvernementaux des Nations Unies, des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, ce qui devrait conduire tous ces acteurs à contribuer à prévenir ces crimes, y compris l'incitation à les commettre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les décisions prises par le Conseil des droits de l'homme, qui a reconnu le rôle de prévention que joue le Bureau (par exemple, dans sa résolution 37/26), et celles prises par le Conseil de sécurité pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité [par exemple, sa résolution 2480 (2019), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)].

Facteurs externes pour 2021

42. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les États Membres, ainsi que le Conseil de sécurité et d'autres instances intergouvernementales, sont décidés à poursuivre leur collaboration avec le Conseiller spécial en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de mettre en œuvre la responsabilité de protéger ;
 - b) Les États Membres sur le territoire desquels se produisent des événements graves sont disposés à collaborer avec le Conseiller spécial ; les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes.
43. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le cas échéant, il en tient systématiquement compte dans ses activités de suivi et d'analyse. Il continuera de veiller à ce que les bénéficiaires de ses activités de renforcement de capacités et de ses ateliers comptent au minimum 30 % de femmes.
44. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Conseiller spécial travaillera en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
45. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, en 2021, le Conseiller spécial continuera de coopérer avec le Département des opérations de paix et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

¹ Les communautés économiques régionales définies par l'Union africaine et soutenues par le Bureau sont le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

Activités d'évaluation

46. Dans le cadre de l'action globale que mène le Bureau du Conseiller spécial pour améliorer son dispositif d'alerte rapide aux fins de la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation qui mettra l'accent sur l'état de l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, dont le Bureau est le coordonnateur. Le Bureau se penchera en particulier sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique sur mesure qu'il organise à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des acteurs de la société civile.

Exécution du programme en 2019, par rapport à certains résultats escomptés

47. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités des entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile en ce qui concerne la détection, la prévention et l'atténuation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par les Conseillers spéciaux [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I ([A/73/352/Add.1](#))], a été atteint, comme le montre le fait que 650 représentants d'entités des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et de la société civile ont été formés par le Bureau à la collecte, à l'analyse et à la gestion de l'information concernant le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et aux mesures visant à prévenir ou à atténuer le risque que ces crimes ne soient commis (alors que l'objectif était de 300). En 2019, le Bureau a formé 377 représentants des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales et 273 représentants de la société civile, notamment des professionnels des médias et des chefs religieux. On notera également que sept États Membres, trois organisations régionales et deux organisations sous-régionales ont reçu une assistance technique du Bureau et pris des mesures pour mettre en place, aux niveaux national et régional, des dispositifs et initiatives de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou renforcer les dispositifs et initiatives existants.
48. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une meilleure connaissance des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou atténuer le risque que ces crimes ne soient commis, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I ([A/73/352/Add.1](#))], a été atteint, comme le montre le fait que 12 États Membres et cinq organisations régionales ont sollicité ou facilité une mission du Conseiller spécial concernant la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris la prévention de l'incitation à commettre ce type d'actes, ainsi que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (alors que l'objectif global était de 10). De plus, en 2019, le Bureau a, sur la base de ses travaux de suivi et d'analyse, établi 15 notes d'information, exposés, déclarations et documents d'orientation qui ont appelé l'attention du Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, celle du Conseil de sécurité sur des situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et qui recommandaient des plans d'action en vue de prévenir ce type de crimes.

Exécution du programme en 2019

Lutter contre les discours de haine, qui sont un facteur de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité

49. On a assisté ces dernières années à une montée rapide des discours de haine et d'incitation à la violence, qui se sont répandus à un rythme alarmant dans le monde entier et qui, dans plusieurs cas, ont abouti à des violences contre les populations concernées. Les discours de haine et d'incitation à la violence sont l'un des facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, en particulier lorsqu'ils visent des groupes ethniques, nationaux, religieux ou raciaux. La lutte contre les discours de haine et d'incitation à la violence est donc étroitement liée à l'objectif auquel le Bureau contribue, qui est de faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes.
50. Face à cette préoccupation croissante, en janvier 2019, le Secrétaire général a demandé au Conseiller spécial pour la prévention du génocide de diriger l'élaboration d'une stratégie par laquelle l'Organisation des Nations Unies intensifierait l'action qu'elle mène pour lutter contre les discours de haine. En réponse, le Conseiller spécial a constitué un groupe de travail qui a élaboré la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés le 18 juin 2019. La Stratégie et le Plan d'action ont été conçus pour s'attaquer à la fois aux causes profondes et aux conséquences des discours de haine, en s'appuyant sur l'expérience et les bonnes pratiques du système des Nations Unies et en respectant les normes internationales en matière de droits humains. En 2019, le Bureau a soutenu l'application de la Stratégie et du Plan d'action en menant des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, ce qui a permis à plusieurs bureaux extérieurs des Nations Unies, notamment des bureaux des coordonnateurs résidents, et à des missions de maintien de la paix de prendre, en collaboration avec les États Membres hôtes, des mesures pour lutter contre les discours de haine dans leurs domaines d'action.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

51. Le travail effectué par le Bureau a contribué à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, comme le montre le lancement d'une stratégie et d'un plan d'action applicables à l'ensemble du système des Nations Unies pour lutter contre les discours de haine, ainsi que les trois initiatives prises en 2019 aux niveaux international et national pour appliquer cette stratégie.

Tableau 5
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Il n'existe aucune stratégie coordonnée pour lutter contre les discours de haine dans le système des Nations Unies	La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine sont mis au point et trois initiatives d'application au niveau national sont soutenues

Abréviation : s.o. = sans objet.

Mieux faire connaître les facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de nettoyage ethnique et mieux y répondre

52. Le Bureau s'emploie à sensibiliser les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales aux facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de nettoyage ethnique afin de renforcer les mesures prises pour faire face à ces risques et les atténuer. En 2019, le Bureau a effectué plusieurs missions au Mali pour évaluer la situation et faire des recommandations au Secrétaire général sur les mesures de prévention qui pourraient être prises. Ces missions d'évaluation ont été organisées à la suite de rapports indiquant une recrudescence de la violence intercommunautaire et soulignant les conséquences néfastes des opérations antiterroristes pour la population civile, en particulier dans le centre et le nord-est du pays et notamment dans les régions de Mopti et de Ménaka. Cette recrudescence a donné lieu à des consultations entre des représentants de l'État, des responsables traditionnels, religieux et communautaires, des représentants des groupes armés, la MINUSMA et des organisations de la société civile.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

53. Le travail effectué par le Bureau a contribué à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, comme le montrent la priorité accrue accordée à la protection des civils dans le centre du Mali à l'occasion de la dernière prorogation en date du mandat de la MINUSMA (voir la résolution [2480 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité) ainsi que le soutien accru apporté au dialogue intercommunautaire au niveau local par les acteurs nationaux et internationaux, comme en témoigne le nombre accru de dialogues organisés et de médiateurs formés dans le centre du Mali pour faire face à la violence intercommunautaire.

Tableau 6
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Mesures prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité, sur la base de recommandations formulées par le Bureau	Mesures prises par les États Membres, notamment le Mali, et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité, sur la base de recommandations formulées par le Bureau

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Collecte d'informations, détection et signalement des situations préoccupantes et formulation de recommandations

54. Le Bureau surveille et analyse les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et formule des recommandations à l'intention des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales au sujet de la prévention de ce type de crimes et de l'incitation à les commettre.
55. Pour ce faire, le Conseiller spécial effectue des visites dans les pays qui l'invitent à le faire. Le Bureau recueille également des informations pertinentes sur les événements politiques, humanitaires, sociaux et économiques qui ont lieu dans les pays du monde entier afin de détecter des signes avant-coureurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité.

Situation interne et réponse

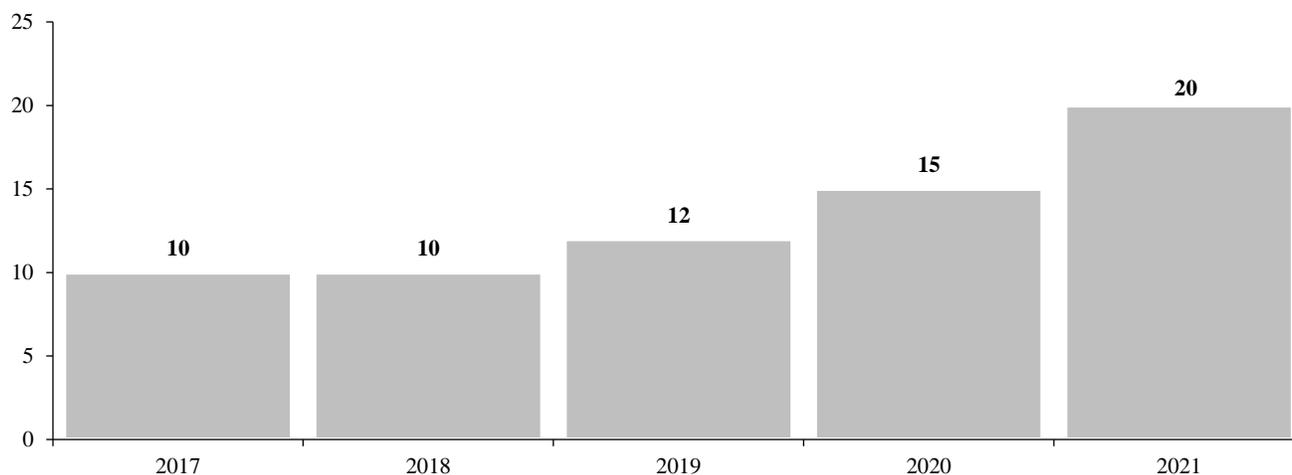
56. Pour le Bureau, la situation est la suivante : il faut analyser de manière rigoureuse les situations préoccupantes, alors même qu'elles se sont multipliées récemment. En raison notamment du mépris croissant des normes internationales en période de conflit armé, du rétrécissement de l'espace démocratique et de la montée de la haine, de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie, le Bureau a dû intensifier ses activités de suivi, d'analyse et de sensibilisation dans plusieurs nouvelles situations, notamment dans des régions auparavant hors de son radar. En réponse, le Bureau va intensifier et moduler ses activités de suivi et d'analyse en fonction des situations jugées préoccupantes et va mieux faire comprendre aux États Membres et aux organisations régionales comment prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

57. Le travail qui sera effectué par le Bureau devrait contribuer à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes et à œuvrer à une meilleure connaissance de la part des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales des situations dans lesquelles il existe un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou atténuer le risque que ces crimes ne soient commis, sur la base des analyses opportunes et pertinentes et des recommandations émanant du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, comme devraient le montrer les mesures spécifiques prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité.

Figure III

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales ayant pris de mesures pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité



Résultat 2 : Sensibilisation et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et en matière d'intervention face à ces crimes

58. Le Bureau fait mieux connaître les causes et la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et soutient le renforcement des capacités en matière de prévention, en particulier pour les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.
59. Pour ce faire, le Bureau organise des formations sur mesure et fournit une assistance technique aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Situation interne et réponse

60. Pour le Bureau, la situation est la suivante : le Bureau reçoit de plus en plus de demandes d'assistance technique aux fins de la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de prévention, ainsi que de demandes de formation sur les causes et la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et sur la manière d'éviter que ces crimes ne soient commis. En réponse, en 2021, le Bureau consacrera l'essentiel de ses activités de renforcement des capacités aux acteurs stratégiques susceptibles de concrétiser ou d'élargir les travaux de prévention de ces crimes aux niveaux national, régional et international. En outre, il axera bon nombre de ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ainsi que du Plan d'action de Fès à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à un génocide, à des crimes de guerre, à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité, qui sont destinés à lutter contre la montée des discours haineux et de l'incitation à la violence partout dans le monde.

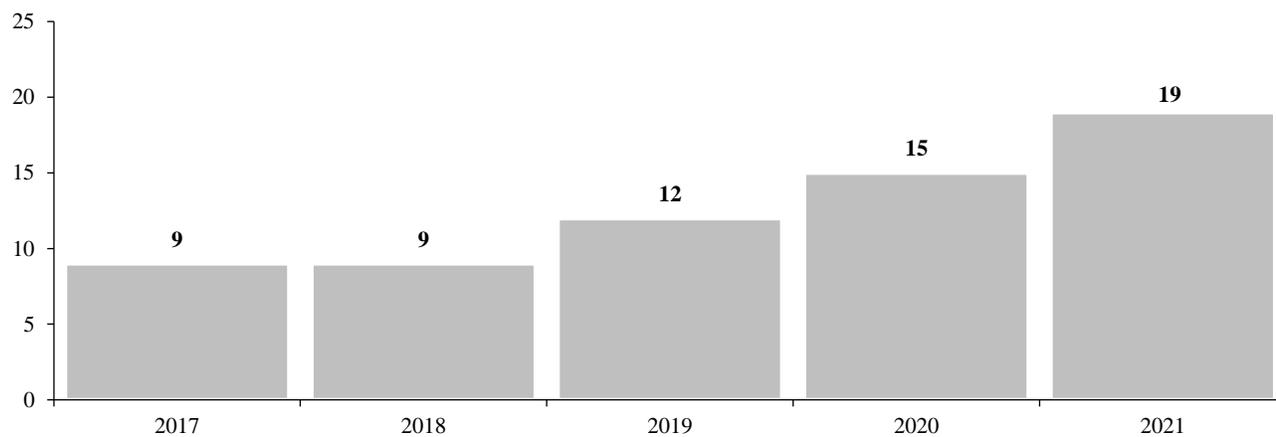
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

61. Le travail qui sera effectué par le Bureau devrait contribuer à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, à œuvrer à une meilleure connaissance des causes et de la dynamique

du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité de la part des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile et à renforcer les capacités de ces derniers grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, comme devrait le montrer le nombre de mesures complémentaires prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile. Parmi ces mesures complémentaires, citons la nomination de points focaux, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en place de dispositifs d'alerte rapide.

Figure IV

Mesure des résultats : nombre de mesures complémentaires prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile



Produits

62. On trouvera dans le tableau 7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la responsabilité de protéger	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme sur la prévention du génocide	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	5	4	6
3. Séances de l'Assemblée générale consacrées à la responsabilité de protéger	3	4	3	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Séances du Conseil des droits de l'homme consacrées à la prévention du génocide	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	3	4
5. Projets relatifs à des mécanismes nationaux, notamment des lois, consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	3	4	3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25	16	25	25
6. Ateliers consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes, et à la mise en place et à la révision des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte rapide	25	16	25	25
Publications (nombre de publications)	–	1	–	1
7. Publication consacrée au Plan d'action de Fès à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire au génocide, aux crimes de guerre, au nettoyage ethnique et aux crimes contre l'humanité	–	1	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	2	–
8. Notes d'orientation relatives à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	2	1	2	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures de prévention ; action et consultations en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ; séances d'information portant sur la situation dans tel ou tel pays et sur des domaines thématiques touchant à la prévention.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation menées dans tel ou tel pays.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime ; anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ; commémoration du génocide perpétré au Rwanda en 1994.

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations publiques du Conseiller spécial ; points de presse ; tribunes publiées dans la presse.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 8

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 426,8	1 618,0	1 695,3	–	77,3
Dépenses opérationnelles	405,7	609,4	658,0	12,7	48,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 832,5	2 227,4	2 353,3	12,7	125,9

Tableau 9

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2020	1	1 ^b	–	–	1	3	2	–	8	–	2	10	–	–	–	10
Effectif proposé pour 2021	1	1 ^b	–	–	2	3	2	–	9	–	2	11	–	–	–	11
Variation	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

^a Autres classes, sauf indication contraire.^b Le Sous-Secrétaire général est engagé au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

63. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide s'élève à 2 353 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 695 300 dollars) correspondant aux 10 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) et à l'emploi de la classe P-5 qu'il est proposé de créer, ainsi que les dépenses opérationnelles (658 000 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (49 500 dollars), voyages officiels (340 400 dollars), installations et infrastructures (198 800 dollars), transports terrestres (3 600 dollars), communications et informatique (35 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (29 800 dollars).
64. En 2021, il est proposé de créer un emploi supplémentaire de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Bureau afin de garantir la capacité de ce dernier de lutter contre les discours de haine.

65. Le (la) titulaire de l'emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qu'il est proposé de créer et qui sera basé à New York servira de coordonnateur(trice) du système des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine et coordonnera notamment la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui ont été lancés par le Secrétaire général en 2019. Il ou elle coordonnera les groupes de travail constitués au niveau des responsables et au niveau des experts qui seront chargés d'appuyer l'application de la Stratégie et du Plan d'action dans l'ensemble du système des Nations Unies ; élaborera des orientations détaillées en vue de l'application de la Stratégie et du Plan d'action au niveau national et fournira un appui aux coordinateurs résidents, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales en organisant des séances de formation pour renforcer leurs capacités et en déployant à court terme du personnel chargé de fournir une assistance technique ; fournira une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres et aux organisations régionales qui en feront la demande en vue de l'application de la Stratégie et du Plan d'action aux niveaux national et régional ; servira de coordonnateur(trice) pour l'organisation d'une conférence ministérielle internationale sur le thème de la prévention et de l'éducation au service de la lutte contre les discours de haine, comme l'a demandé le Secrétaire général.
66. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois existants et un taux de vacance de 50 % a été appliqué à l'emploi de la classe P-5 dont la création est proposée.
67. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2021 et les crédits ouverts pour 2020 est principalement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de la création proposée d'un emploi de temporaire de la classe P-5, à des dépenses opérationnelles supplémentaires liées à l'augmentation des coûts de location des locaux et à l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui, sur la base des derniers coûts standard.

Ressources extrabudgétaires

68. En 2020, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 400 000 dollars) servira essentiellement à financer les dépenses de personnel correspondant à quatre emplois (1 P-4, 2 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger pour cette année. À ce stade, aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2021.

3. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(532 300 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

69. L'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental est chargé(e) d'aider les parties, à savoir le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit, qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
70. Le mandat de l'Envoyé(e) personnel(le) découle des communications entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 17 mars 1997 (S/1997/236) et des 25 et 30 mai 2017 (S/2017/462 et S/2017/463), ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 1813 (2008), 2099 (2013) et 2468 (2019), et des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date des 25 et 28 juillet 2005 (S/2005/497 et S/2005/498) et des 6 et 9 janvier 2009 (S/2009/19 et S/2009/20). Dans sa résolution 2494 (2019), le Conseil s'est félicité du nouvel élan impulsé par la première table ronde tenue les 5 et 6 décembre 2018 et la deuxième table ronde tenue les 21 et 22 mars 2019, et a dit appuyer pleinement les efforts que faisaient le Secrétaire général et son nouvel Envoyé personnel pour maintenir le processus de négociation. Il a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin de faire avancer les négociations, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et pris note du rôle et des responsabilités dévolus aux parties à cet égard.

Programme de travail

Objectif

71. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Stratégie

72. Pour contribuer à faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, la mission encouragera les parties à poursuivre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le cadre de consultations bilatérales, notamment avec les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, ainsi que de visites dans la région visant à rencontrer les principaux interlocuteurs et d'autres activités jugées utiles à cet égard. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la confiance sera

renforcée, ainsi que la participation des parties au processus politique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les deux tables rondes organisées en décembre 2018 et mars 2019.

73. Pour contribuer davantage à la recherche d'une solution, la mission consultera les membres du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, ainsi que les organisations régionales, ce qui devrait permettre de maintenir l'appui de la communauté internationale au processus politique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les consultations avec des États Membres et des organisations régionales tenues à New York, Berlin, Genève, Paris et ailleurs en 2019.

Facteurs externes pour 2021

74. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les parties restent disposées à se rencontrer pour des négociations directes ;
 - b) La situation en matière de sécurité reste propice à la réalisation de l'objectif de l'Envoyé(e) personnel(le) dans la région.
75. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Afin d'accroître la participation des femmes, elle continuera de s'employer activement à inclure des femmes dans les réunions organisées dans le cadre du processus politique.
76. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission rencontrera régulièrement des représentants d'organisations régionales et d'autres parties prenantes pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.
77. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission continuera de recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un appui pour ses visites au Sahara occidental et des informations sur l'évolution de la situation dans le territoire. Elle assurera en outre la coordination et la liaison avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les questions liées aux camps de réfugiés et à la situation des droits humains dans sa zone de responsabilité.

Activités d'évaluation

78. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

79. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la réalisation de progrès au regard du règlement global de la question du Sahara occidental [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste la tenue de deux réunions préparatoires et de deux tables rondes en Suisse en mars 2019.

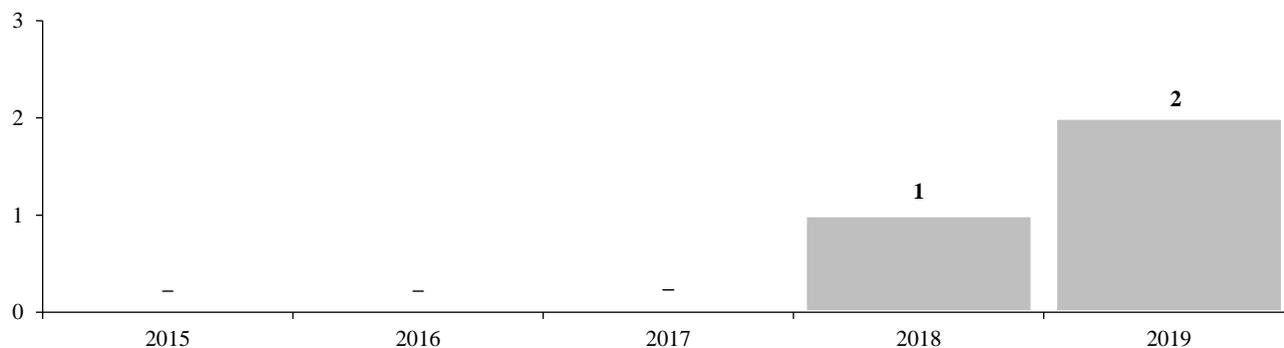
Exécution du programme en 2019 : reprise du processus concernant le Sahara occidental

80. À l'invitation de mon ancien envoyé personnel, Horst Köhler, des délégations du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie se sont retrouvées près de Genève pour une deuxième table ronde, qui s'est tenue les 21 et 22 mars 2019, selon le même format que celui établi en décembre 2018, réunissant ainsi les quatre délégations autour de la table. Les délégations se sont félicitées de l'élan imprimé par la première table ronde et ont eu des discussions approfondies sur la manière de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable sur la question du Sahara occidental qui soit réaliste, pragmatique, durable, fondée sur le compromis, juste et pérenne et qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental conformément à la résolution 2440 (2018) du Conseil de sécurité. À cet égard, elles sont convenues de poursuivre la discussion afin d'identifier des éléments de convergence. Elles étaient d'accord que l'ensemble du Maghreb aurait beaucoup à gagner d'une solution à la question du Sahara occidental. Les délégations ont également reconnu que la région avait une responsabilité particulière de contribuer à un règlement de la situation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

81. Le travail effectué a contribué à faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, comme le montre la tenue de la deuxième table ronde près de Genève en mars 2019 et la publication d'un communiqué commun des quatre délégations à l'issue de la réunion, dans lequel les délégations se sont réjouies que l'Envoyé personnel ait l'intention de les inviter à se réunir de nouveau selon les mêmes modalités.

Figure V
Mesure des résultats : nombre de tables rondes



Résultat escompté pour 2021 : reprise du processus concernant le Sahara occidental

82. Dans le communiqué de presse qu'il a publié à l'issue de la deuxième table ronde, l'ancien Envoyé personnel a remercié les délégations d'avoir accepté de poursuivre le processus et de se réunir à nouveau dans ce format de la table ronde, et a noté que les délégations avaient reconnu qu'il fallait renforcer davantage la confiance. Il a ensuite informé le Conseil de sécurité de son intention d'engager un dialogue bilatéral avec tous les participants pour trouver la meilleure façon de faire des progrès de fond vers une solution. Il a annoncé son intention d'organiser une troisième table ronde, à condition que les progrès quant au fond soient bien réels et qu'un processus de négociation soit mis en place pour que chacun puisse participer sans conditions préalables.
83. La mission continuera de s'appuyer sur ses précédents travaux pour faire avancer le processus politique au moyen de consultations avec les parties et les pays voisins, de visites dans la région

visant à rencontrer des interlocuteurs clés, notamment des représentant(e)s de la société civile et des organisations de femmes, et d'autres mesures jugées utiles à cet égard.

84. La mission continuera également de tenir des consultations avec les États Membres dans leurs capitales respectives et à New York, selon qu'il conviendra, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. En outre, elle continuera d'assurer la liaison avec les entités compétentes des Nations Unies à Genève et ailleurs pour s'entretenir des différents aspects du conflit. Elle rencontrera également régulièrement des représentant(e)s des organisations régionales concernées pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.

Situation interne et réponse

85. Pour la mission, la situation était la suivante : il s'agissait de maintenir la dynamique du processus politique après la démission de l'Envoyé personnel pour raisons de santé en mai 2019. En réponse, la mission continuera d'entretenir le dialogue avec les parties et les voisins pour pouvoir reprendre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence dès qu'un(e) nouvel(le) Envoyé(e) personnel(le) sera nommé(e), dans le but de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable sur cette question.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

86. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, comme devrait le montrer la poursuite des échanges entre les parties et leurs voisins et l'ONU.

Tableau 10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Aucune réunion en face à face	Une table ronde	Trois tables rondes	Quatre tables rondes	Poursuite du dialogue entre les parties et leurs voisins

Produits

87. On trouvera dans le tableau 11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapports du Secrétaire général destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2

C. Activités de fond

Bons offices : prestation de bons offices dans le cadre d'un dialogue de haut niveau entre les parties et avec les États voisins ; prestation de bons offices lors de négociations informelles entre les parties dans le cadre du processus politique concernant le Sahara occidental.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sous forme d'échanges bilatéraux sur le processus politique concernant le Sahara occidental.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits dans la région pour mieux comprendre la situation sur le terrain et pour améliorer la coordination avec les partenaires de l'ONU et les autres parties prenantes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	Dépenses non renouvelables	2021-2020	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	65,6	219,4	317,3	–	–	97,9	97,9
Dépenses opérationnelles	126,4	215,0	215,0	–	–	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	192,0	434,4	532,3	–	–	97,9	97,9

Tableau 13

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)		Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2020	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	–	2	
Effectif proposé pour 2021	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	–	2	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

88. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour les activités de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental s'élève à 532 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (317 300 dollars) correspondant aux deux emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e) (dont le (la) titulaire est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3), ainsi que les dépenses opérationnelles (215 000 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (28 400 dollars), voyages officiels (103 800 dollars), installations et infrastructures (41 000 dollars), transports terrestres (1 000 dollars), communications et informatique (10 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (30 700 dollars).
89. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.
90. L'augmentation des ressources demandées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de :
 - a) l'application du barème des traitements révisé ayant pris effet le 1^{er} janvier 2020 ;
 - b) l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

91. En 2020, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 70 000 dollars, seront utilisées pour financer un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) ainsi que des dépenses opérationnelles, notamment les frais de voyage, afin d'appuyer la mission, et des ressources extrabudgétaires supplémentaires pourront être mobilisées. À ce stade, aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2021.

4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(368 900 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

92. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé son envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil tous les six mois de l'application de ladite résolution, comme celui-ci l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exécution de ce mandat, la mission consulte ses interlocuteurs politiques au Liban, le Conseil et d'autres États Membres pour établir les rapports semestriels du Secrétaire général. Le mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions du Conseil, notamment la résolution 1559 (2004) et la déclaration du Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). En outre, la mission s'emploie à renforcer l'action que les États Membres concernés mènent pour appliquer les autres dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil.
93. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004). Dans cette nouvelle résolution, il a par ailleurs vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée.
94. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clés et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).
95. En 2016, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été chargé par le Secrétaire général d'assumer la responsabilité de faire rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Cet arrangement est encore valide à ce jour. Dans une déclaration à la presse publiée le 8 février 2019, les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme soutien à la stabilité, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément aux résolutions 1701 (2006), 1680 (2006), 1559 (2004) et 2433 (2018) ainsi qu'à d'autres résolutions du Conseil et déclarations de la présidence portant sur la situation au Liban.

Programme de travail

Objectif

96. L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer l'application intégrale de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question.

Stratégie

97. Pour contribuer à l'application intégrale de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question, notamment aux efforts visant à dissoudre et à désarmer les milices libanaises et non libanaises, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) étudiera les moyens de favoriser un consensus au sujet d'un dialogue national dirigé et contrôlé par les Libanais, qui devrait permettre de faire des progrès en ce qui concerne les armes qui sont en dehors de l'autorité de l'État. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue d'un dialogue national par les décideurs politiques libanais.

Facteurs externes pour 2021

98. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) la stabilité politique et la sécurité règnent au Liban ;
 - b) les hostilités continuent dans la région mais ne portent pas davantage préjudice au Liban ;
 - c) les parties concernées font preuve de bonne volonté sur le plan politique ;
 - d) la bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées ;
 - e) il n'y a pas de tensions entre le Liban et les autres États de la région.
99. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les rapports du Secrétaire général rédigés par le Bureau sont revus par les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes qui s'assurent que les questions de genre sont prises en compte et que les éléments qui concernent la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur le sujet sont portés à l'attention du Conseil.
100. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) collabore étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, en particulier pour l'élaboration des rapports du Secrétaire général avant et pendant les visites au Liban du personnel du Bureau de l'Envoyé (e) spécial(e).

Activités d'évaluation

101. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

102. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], n'a pas été obtenu, comme le montre le fait que des milices armées sont toujours présentes sur le territoire libanais.

Exécution du programme en 2019 : les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général

103. En 2019, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne les armes qui sont en dehors de l'autorité de l'État, pas même par l'élaboration par les acteurs politiques d'une stratégie de défense nationale. Une vague de protestations populaires a éclaté en octobre 2019 et contribué au changement de gouvernement le même mois. Un nouveau gouvernement a été formé en janvier 2020. Entre-temps, l'économie du Liban a continué à se détériorer. En raison de ces facteurs, l'attention des décideurs politiques a été concentrée ailleurs, empêchant tout progrès.
104. Le Bureau fait rapport au Conseil de sécurité deux fois par an sur les progrès, ou l'absence de progrès, concernant l'application de la résolution 1559 (2004), en particulier concernant la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

105. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question, comme le montrent les délibérations éclairées que le Conseil a tenues sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans l'application des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont pas encore été appliquées.

Tableau 14
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Résultat escompté pour 2021 : les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général

106. Le Secrétaire général continuera de faire rapport au Conseil de sécurité deux fois par an sur les progrès, ou l'absence de progrès, concernant l'application de la résolution 1559 (2004), en particulier concernant la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Situation interne et réponse

107. Pour le Bureau, la situation était la suivante: il s'agissait de veiller à coordonner systématiquement son action avec les entités des Nations Unies tout au long de l'année. En réponse, il intensifiera les efforts qu'il fait pour communiquer avec les entités des Nations Unies qui se trouvent sur le terrain et celles qui sont au Siège de l'Organisation et pour nouer et entretenir avec elles des contacts étroits.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

108. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question, comme devraient le montrer les délibérations éclairées que le Conseil tiendra sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans l'application des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont pas encore été appliquées.

Tableau 15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Produits

109. On trouvera dans le tableau 16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16
Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultation sur l'application de la résolution 1559 (2004).				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 17

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	230,9	303,0	272,5	–	(30,5)
Dépenses opérationnelles	11,3	94,2	96,4	–	2,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	242,2	397,2	368,9	–	(28,3)

Tableau 18

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
													Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2020	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2021	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

110. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité s'élève à 368 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux trois emplois qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) (272 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (96 400 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (48 400 dollars), installations et infrastructures (34 500 dollars), transports terrestres (2 000 dollars), communications et informatique (9 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (2 000 dollars).
111. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

112. La variation (diminution) des ressources demandées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts en 2020 s'explique principalement par la baisse des dépenses de personnel civil, qui tient à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel inférieur, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

113. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2020 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2021.

5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(1 928 200 dollars)

Avant-propos

L'année 2019 a été une année difficile dans l'histoire des discussions internationales de Genève, longue de 11 ans, notamment en raison de la recrudescence de l'insécurité sur le terrain et de l'incidence négative que cela a eu sur les moyens de subsistance des gens ordinaires. Néanmoins, il n'y a pas eu de reprise des hostilités ouvertes ; les conditions de sécurité, bien que fragiles, sont demeurées dans l'ensemble relativement stables pendant la période considérée ; et tous les participants ont continué à exprimer leur ferme volonté de résoudre leurs différends par des discussions. Les quatre cycles réguliers des discussions ont été organisés et facilités par les coprésidents, et se sont déroulés comme prévu. Bien qu'il n'y ait eu aucune avancée décisive, les participants, répartis dans deux groupes de travail, ont traité des questions de sécurité et des questions humanitaires. Des séances d'information sur les thèmes « Santé publique : meilleures pratiques en matière de gestion des maladies transmissibles » et « Perspectives mondiales sur le concept de non-recours à la force et les mesures d'application correspondantes » ont été organisées, aux fins de la diffusion des meilleures pratiques recensées au niveau international et de la sensibilisation du public. En recourant à la diplomatie de la navette et à la médiation, j'ai pu faciliter le dialogue et contribuer à la libération de plusieurs détenus au cours de l'année. Dans le prolongement de la session d'information de décembre 2018 que j'ai organisée lorsque j'ai assumé la direction du Bureau et la coprésidence des discussions internationales de Genève, j'ai élaboré, avec les coprésidents de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), une stratégie visant à inclure, pour la première fois, le thème essentiel « les femmes et la paix et la sécurité » aux travaux menés dans le cadre des discussions internationales de Genève. Quatre autres cycles de discussions sont prévus en 2020.

En dépit du regain de créativité, de vigueur et de résilience dont ont fait montre les coprésidents, nous avons dû faire face à divers défis de taille au cours de l'année écoulée. Au prétexte de la propagation de la grippe saisonnière et d'autres problèmes sans rapport avec celle-ci, des points de passage ont été fermés à plusieurs reprises le long des lignes de contrôle/frontières administratives d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, également appelées lignes de division, ce qui a entravé la mobilité et l'accès à des moyens de subsistance des populations locales au cours des premiers mois de 2019. Au cours de l'été 2019, la frontière administrative de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) a été ouvertement remise en question, en particulier dans la section Chorchana-Tselisi, où les tensions persistent depuis. Le principal point de passage d'Ossétie du Sud est resté fermé depuis septembre 2019, ce qui exacerbe les difficultés rencontrées par la population locale et entrave gravement sa liberté de circulation. Les activités du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, qui concernent essentiellement la région d'Abkhazie (Géorgie), sont suspendues depuis juin 2018. De même, les sessions ordinaires du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention d'Ergneti, dont les activités concernent essentiellement l'Ossétie du Sud, sont de fait suspendues depuis août 2019. La décision des autorités qui contrôlent l'Abkhazie de tamponner les passeports des visiteurs, entrée en vigueur en octobre 2019, entrave les activités des coprésidents sur le terrain et a eu des répercussions sur les activités opérationnelles des entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Cette détérioration de la situation a encore freiné les tentatives en cours visant à donner un nouveau souffle aux discussions internationales de Genève et à obtenir des résultats tangibles. Malgré tous les efforts déployés par les coprésidents, aucun progrès n'a été possible sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et le retour chez eux des déplacés et des réfugiés.

Néanmoins, les autres coprésidents et moi-même ne renonçons pas à nos ambitions et sommes déterminés à redoubler d'efforts pour relancer les discussions internationales de Genève en comptant sur le soutien et l'engagement de tous les participants. Faire des discussions internationales de Genève – une instance unique en son genre qui réunit trois organisations déterminées à œuvrer en faveur du règlement des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix – un mécanisme plus ciblé et plus axé sur les résultats demeurera l'une de mes grandes priorités en 2021. Je ferai tout mon possible pour atteindre cet objectif, en collaborant de manière étroite et créative avec les deux autres coprésidents (Union européenne et OSCE), et je continuerai à dialoguer dans un cadre bilatéral avec chaque groupe de participants pour désamorcer les tensions lorsqu'elles se produisent et à prendre des initiatives pour promouvoir le dialogue sur les problèmes concernant la sécurité et les questions humanitaires sur le terrain, en vue d'alléger les souffrances des populations touchées et d'améliorer leurs conditions de vie.

La Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
(Signé) Cihan Sultanoğlu

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

114. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a pour mandat d'appuyer les discussions et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention placé sous les auspices de l'ONU à Gali (Géorgie), en facilitant la participation de l'ONU à ces deux instances et en assurant la coordination et la coopération avec les acteurs concernés. Le Bureau est également chargé de préparer, de convoquer et de faciliter, en consultation avec les coprésidents, les sessions des discussions internationales de Genève ainsi que les réunions périodiques du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
115. L'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur les questions touchant la sécurité et la stabilité et le retour des déplacés et des réfugiés ; ces discussions avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008, dans le cadre d'une médiation de la présidence française de l'Union européenne, à la suite des hostilités survenues en août 2008 (voir [S/2009/254](#)). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des pourparlers et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son Représentant spécial. Le 29 septembre 2009, le Secrétaire général a adressé une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009.
116. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali, d'une réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (ibid., par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents.
117. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme pour ce qui était de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions internationales de Genève et les travaux du Mécanisme. Dans une lettre datée du 25 février 2010 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2010/103](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer un représentant chargé d'organiser l'appui de l'ONU aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme. Dans une lettre datée du 2 mai 2011 ([S/2011/279](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010. Dans une lettre datée du 2 juillet 2018 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/665](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer Ayşe Cihan Sultanoglu au poste de Représentante de l'ONU. Dans une lettre datée du 5 juillet 2018 ([S/2018/666](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris bonne note de l'intention dont il avait fait part dans sa lettre du 2 juillet 2018.

Programme de travail

Objectif

118. L'objectif auquel le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève contribue est de faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la question des déplacés et des réfugiés, dans le cadre des discussions et des travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Stratégie

119. Pour contribuer à faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la question des déplacés et des réfugiés, dans le cadre des discussions et des travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, le Bureau, travaillant en étroite partenariat avec les équipes des autres coprésidents, intensifiera les efforts visant à donner un nouveau souffle aux discussions et à permettre la reprise des réunions régulières du Mécanisme, ces deux instances étant conçues comme des plateformes axées sur les résultats et chargées de promouvoir le dialogue et la prévention des conflits, ce qui devrait faciliter la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit. L'accent sera mis sur la prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

Facteurs externes pour 2021

120. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Toutes les parties prenantes continuent d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, ainsi que la poursuite de la participation de l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Toutes les parties prenantes et tous les participants aux discussions internationales de Genève continuent d'appuyer les efforts qui visent à revitaliser les discussions et à les rendre plus efficaces ;
 - c) Les trois organisations qui coprésident les discussions continuent de collaborer étroitement pour parvenir aux objectifs fixés.
121. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de la Représentante de l'ONU continue à plaider en faveur de l'égalité des genres, de la participation des femmes au processus de paix et du fait qu'elles soient directement associées aux programmes de développement. En étroite coopération avec les autres coprésidents et les personnes référentes qu'ils ont nommées concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau continuera à promouvoir le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et travaillera à cette fin en étroite collaboration avec les sièges des autres coprésidents.
122. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau adopte une démarche axée sur le volontarisme et l'anticipation pour assurer une coordination étroite et régulière et le partage d'informations avec les autres coprésidents, l'Union européenne et l'OSCE, et leurs équipes. En

outre, il restera en contact étroit avec la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie et l'OSCE, qui président conjointement le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention d'Ergneti. Par ailleurs, il s'efforcera de nouer des contacts avec des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et des groupes de réflexion spécialistes du règlement des conflits, de la médiation et de la problématique « les femmes et la paix et la sécurité ».

123. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies, comme le Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies en Géorgie, le HCR, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le HCDH, ainsi qu'avec d'autres acteurs afin de coordonner et de renforcer le rôle et la contribution de l'ONU, dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Activités d'évaluation

124. Il est prévu de procéder aux évaluations et autoévaluations ci-après en 2021 :
- a) Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.
 - b) Autoévaluation portant sur les approches stratégiques et opérationnelles du Bureau ;
 - c) Autoévaluation stratégique des discussions internationales de Genève, menée conjointement avec les deux autres coprésidents (Union européenne et OSCE), afin d'examiner et de rectifier, si besoin, le processus de revitalisation.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

125. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la réalisation de progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été obtenu, comme le montrent le fait que les participants aux discussions continuent à se mobiliser dans le cadre des travaux des groupes de travail I et II et la libération des détenus, mesure concernant les travaux du Groupe de travail II. En outre, les travaux menés ont permis de mieux faire comprendre les positions des participants concernant les questions abordées au sein du groupe de travail I, et l'objectif consistant à mener à bien quatre cycles de discussions a été atteint.

Exécution du programme en 2019 : poursuite de l'appui fonctionnel et technique prêté aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali afin de prévenir l'instabilité, de promouvoir la compréhension mutuelle et de faciliter le dialogue entre les principales parties prenantes

126. La mission a franchi une étape importante de son histoire en décembre 2019, au moment du cinquantième cycle des discussions internationales de Genève ; les trois coprésidents et l'ensemble des participants ont profité de cette occasion pour réfléchir au travail mené dans le cadre des discussions et à l'avenir de celles-ci.

127. En 2019, la suspension, effective dès juin 2018, des activités du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, à la suite du non-respect des principes fondateurs et des règles de base établis, est demeurée un obstacle majeur à l'exécution du mandat de la Représentante de l'ONU. Une réunion spéciale du Mécanisme s'est tenue en avril 2019 aux fins de l'examen d'une question ciblée, à savoir l'échange d'informations sur les circonstances de la mort d'un citoyen géorgien à Gali, le 10 mars 2019.
128. Concrètement, les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont démontrés par le fait qu'il a été possible de préserver un calme relatif et une situation globalement stable dans la zone de responsabilité du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Dans la pratique, les travaux du Bureau de la Représentante ont permis de désamorcer les tensions le long de la frontière administrative de l'Abkhazie et de faciliter la libération des Géorgiens détenus et emprisonnés, selon le cas. Les échanges intensifs avec les autorités qui contrôlent l'Abkhazie aux fins de la levée des restrictions de passage imposées à deux reprises en 2019 sous prétexte de raisons sanitaires et de raisons de sécurité ont constitué une autre réalisation. Le Bureau a également organisé l'échange de documents (rapports médico-légaux et copie des enregistrements des caméras de sécurité) dans le cadre d'un décès survenu en détention.
129. En coordination avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et en accord avec la politique du Département sur les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau de la Représentante a été le fer de lance de la sensibilisation aux questions de genre et aux questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité lors des cycles des discussions internationales de Genève. Dans le prolongement de la session d'information tenue en décembre 2018 sur le thème « les femmes et la paix et la sécurité », en 2019 les coprésidents ont organisé deux séries de réunions avec des femmes de la société civile qui se mobilisent en faveur du règlement du conflit et des questions liées à la consolidation de la paix à Tbilissi, Tskhinvali, Gali et Sokhoumi. En outre, avec le soutien des entités concernées des trois organisations coprésidentes, les coprésidents ont adopté une stratégie et un plan d'action concernant les femmes et la paix et la sécurité applicables dans le cadre des discussions internationales de Genève et au-delà.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

130. Le travail effectué a contribué à faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, comme le montrent la navette diplomatique régulière entre les participants concernés, le maintien de la ligne téléphonique d'urgence mise en place pour résoudre les questions urgentes et le fait que les débats sur les questions de fond examinées dans le cadre des discussions internationales de Genève aient été plus axés sur les résultats. Parallèlement, la Représentante de l'ONU et son équipe ont poursuivi leurs efforts intensifs visant à relancer sans plus tarder les travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Tableau 19
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et	Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et	Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et	Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et	Les débats sont davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions internationales de Genève, par exemple

2015	2016	2017	2018	2019
stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève ; amélioration de la coopération entre les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin ; la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève suit la situation et prend des mesures en cas d'incident sur le terrain	stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève ; amélioration de la coopération entre les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin ; la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève suit la situation et prend des mesures en cas d'incident sur le terrain	stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève ; amélioration de la coopération entre les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin ; la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève suit la situation et prend des mesures en cas d'incident sur le terrain	stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève ; amélioration de la coopération entre les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin ; la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève suit la situation et prend des mesures en cas d'incident sur le terrain	le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et les questions liées à la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales

Résultat escompté pour 2021 : revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets

131. En 2019, bien que tous les participants se soient fermement engagés à œuvrer à préserver les discussions internationales de Genève et à leur donner un nouveau souffle, il n'y a eu aucun progrès concret en ce qui concerne les principales questions inscrites à l'ordre du jour, aucune avancée susceptible de faire évoluer la dynamique pour passer d'une logique de gestion du conflit à une logique, à terme, de règlement du conflit. En 2021, le Bureau de la Représentante et les autres organisations ayant qualité de coprésidentes (l'Union européenne et l'OSCE) continueront à dialoguer avec les participants pour aider à revitaliser les discussions internationales de Genève et à obtenir des résultats concrets.
132. À ce jour, les coprésidents des discussions internationales de Genève ont organisé 50 cycles de discussions. Au cours des 11 dernières années, les conditions de sécurité sur le terrain sont restées relativement stables dans l'ensemble, et il n'y a pas eu de reprise des hostilités, ce qui souligne que les discussions contribuent, dans l'ensemble, à la paix et à la sécurité dans la région. Toutefois, cette paix et cette sécurité qui prédominent dans l'ensemble sont remises en cause par la multiplication des cas de « frontiérisation » le long des frontières administratives aussi bien de l'Abkhazie que de l'Ossétie du Sud. En 2021, le Bureau de la Représentante et ses partenaires continueront à échanger de façon intensive avec les participants concernés pour les encourager à participer de manière constructive aux discussions et à aborder ensemble toute préoccupation en matière de sécurité dans le cadre des mécanismes de prévention des incidents et d'intervention.
133. En août 2019, les tensions se sont encore accrues dans la section Chorchana-Tsnelisi le long de la frontière administrative de l'Ossétie du Sud, soulignant la précarité de la situation et les risques

menaçant la sécurité et la stabilité des populations locales. Les coprésidents des discussions internationales de Genève et les sièges de leurs organisations respectives ont appelé les parties à désamorcer les tensions. En 2021, les coprésidents travailleront avec les divers participants pour trouver une solution permettant d'apaiser et, à terme, d'éliminer les tensions, en créant dans la région un environnement sûr et sécurisé qui pourrait servir d'exemple à suivre aux fins du règlement d'éventuels problèmes similaires à l'avenir.

134. En outre, plusieurs événements survenus au cours de l'année 2019 ont influé de manière directe ou indirecte sur les travaux des discussions internationales de Genève. On peut notamment citer la suspension des réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali depuis juin 2018 et la fermeture fréquente des points de passage situés sur les deux frontières administratives, ce qui a gravement entravé l'accès des populations locales à des moyens de subsistance et leur liberté de circulation. En 2021, le Bureau continuera à faire tout son possible pour travailler avec les participants afin de permettre la reprise des réunions du Mécanisme dans les meilleurs délais. Il facilitera des échanges directs entre les participants concernés en vue d'éviter l'interruption des réunions et la fermeture des points de passage.
135. Malgré les difficultés, les cycles réguliers des discussions internationales de Genève se sont déroulés comme prévu en avril, juillet, octobre et décembre 2019. Afin d'améliorer la qualité des débats de fond, les coprésidents ont organisé trois séances d'information à l'intention des participants en avril, juillet et décembre 2019. Animées par des experts de l'ONU, de l'Union européenne et de l'OSCE, ces séances étaient axées sur la mise en commun des pratiques internationales et des enseignements tirés de l'expérience s'agissant des mécanismes liés aux conflits. Des séances d'information sur les thèmes « Perspectives mondiales sur le concept de non-recours à la force et les mesures d'application correspondantes » et « Santé publique : meilleures pratiques en matière de gestion des maladies transmissibles » ont été organisées lors des quarante-septième et quarante-huitième cycles. Lors du dernier cycle en date, le cinquantième, les coprésidents ont organisé une session de suivi s'inscrivant dans le prolongement de la session relative aux Perspectives mondiales sur le concept de non-recours à la force et aux mesures d'application correspondantes. En 2021, comme par le passé, le Bureau organisera et facilitera, avec les autres coprésidents, l'Union européenne et l'OSCE, quatre cycles des discussions internationales de Genève ainsi que des sessions d'information sur les questions de sécurité et les questions humanitaires.

Situation interne et réponse

136. Pour le Bureau, la situation était la suivante : il s'agissait de mener une action efficace permettant de réduire les tensions et de prévenir d'éventuels incidents sur le terrain et de gérer les conséquences des fréquentes fermetures des points de passage aux frontières administratives. Il est encore arrivé à de nombreuses reprises que le Bureau consacre un temps et une énergie considérables pour négocier l'ouverture des points de passage situés sur la frontière administrative de l'Abkhazie. En réponse, le Bureau de la Représentante continuera à échanger plus activement avec les acteurs concernés, en vue de prévenir la fermeture des points de passage et d'améliorer la liberté de circulation et les conditions de vie de la population ainsi que la situation d'ensemble en matière de paix et de sécurité des deux côtés de la frontière administrative de l'Abkhazie. Il prévoit également d'utiliser les séances d'information de façon plus stratégique, afin de mettre en commun les pratiques internationales et les enseignements tirés de l'expérience, ce qui pourra permettre de faire progresser davantage l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des discussions, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et les questions liées au retour, dans la dignité et en toute sécurité, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

137. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la prise en compte de la question des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés, comme devraient le montrer la réalisation de progrès

sur la voie de la conclusion d'un accord sur les questions de fond et la facilitation de la liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division.

Tableau 20
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I et II des discussions internationales de Genève	Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I et II des discussions internationales de Genève	Les débats sont davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions internationales de Genève, par exemple le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et les questions liées à la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	Des avancées plus notables sont réalisées sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, telles que la conclusion d'un accord sur le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité, l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la facilitation de la liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division	Des progrès plus importants sont réalisés par les parties prenantes sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain

Produits

138. On trouvera dans le tableau 21 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	5	16	16
1. Cycles des discussions internationales de Genève	4	4	4	4
2. Réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali	12	1	12	12

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
3. Documents thématiques non officiels préparés par la Représentante en sa qualité de coprésidente sur le non-recours à la force, la liberté de circulation, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres questions liées à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et concernant la paix et la sécurité et les questions humanitaires ; fourniture de conseils aux participants aux discussions internationales de Genève dans le cadre de sessions d'information portant sur des questions thématiques spécifiques inscrites à l'ordre du jour ; et action en faveur de telle ou telle cause dans le cadre de sessions d'information portant sur des domaines intéressant les participants et liés à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqué de presse des coprésidents après chaque cycle des discussions internationales de Genève ; communiqués de presse et conclusions succinctes de la présidence après chaque réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 22

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	Variation	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2021-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-
Personnel civil	1 331,9	1 727,3	1 418,8	-	(308,5)
Dépenses opérationnelles [ONU]	384,8	509,4	509,4	-	-
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 716,7	2 236,7	1 928,2	-	(308,5)

Tableau 23
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel de sécurité</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>			
													<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total</i>	
Effectif approuvé pour 2020	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2021	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

139. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève s'élève à 1 928 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 418 800 dollars) correspondant aux six emplois de temporaire basés à Genève qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de sous-secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux] et à un emploi (P-3) basé à Zougddi (Géorgie), ainsi que les dépenses opérationnelles (509 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (8 900 dollars), voyages officiels (308 400 dollars), installations et infrastructures (100 800 dollars), transports terrestres (23 400 dollars), communications et informatique (35 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (32 000 dollars).
140. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.
141. La diminution des ressources proposées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment.

Ressources extrabudgétaires

142. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève en 2020 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2021.

6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(16 735 100 dollars)

Avant-propos

Alors que le conflit entre dans sa dixième année, les Syriens continuent de souffrir, en proie à l'une des pires crises de notre temps : un flux de violence ininterrompu, ponctué d'affrontements plus intenses, se poursuit dans de nombreux secteurs de la République arabe syrienne. Cette situation nous rappelle tragiquement qu'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien et un processus politique global et crédible, suivant les dispositions de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, sont plus que jamais nécessaires d'urgence.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai arrêté cinq priorités : un dialogue soutenu avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition ; le commencement des travaux d'une commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par la Syrie ; un dialogue soutenu avec l'ensemble du peuple syrien, y compris les femmes et la société civile ; la prise de mesures concrètes concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues ; des discussions internationales en soutien à une solution politique.

En octobre 2019, nous avons en effet créé à Genève la Commission constitutionnelle. Pour la première fois, un accord politique concret a ainsi été conclu entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition, qui sont convenus de commencer à mettre en œuvre un aspect essentiel de la résolution 2254 (2015) : fixer un calendrier et établir des procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution. Cet accord était le signe sans équivoque que chacun acceptait d'avoir l'autre comme interlocuteur. Ceux qui avaient été désignés s'engageaient à s'asseoir ensemble pour tenir un dialogue face à face, tout en faisant une place à la société civile à la table des négociations. La Commission est aussi une promesse faite au peuple syrien, celle d'essayer d'arrêter, sous les auspices de l'ONU, de nouvelles modalités constitutionnelles pour la République arabe syrienne : un nouveau contrat social pour aider à réparer un pays brisé. Cela peut ouvrir la porte à un processus politique plus large qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Pour y parvenir, cependant, la Commission doit maintenant travailler rapidement pour produire des résultats et continuer de faire des progrès.

La question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues reste pour moi une priorité. J'ai été heureux de constater que, grâce à la forte insistance de l'ONU, des progrès ont été faits concernant le respect du droit humanitaire international lors des opérations de libération simultanée qui ont eu lieu sous l'égide du groupe de travail composé des membres suivants : Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), ONU et Turquie. Pour la première fois, le Comité international de la Croix-Rouge a été autorisé à agir en tant qu'intermédiaire neutre, et des membres de mon Bureau ont également observé les opérations. Je suis aussi heureux que, pour la première fois, le groupe de travail se soit réuni à Genève, lieu de réunion qui est appelé à changer suivant un roulement établi. Je continuerai à insister fortement pour que des mesures présentant une réelle utilité soient prises à plus grande échelle sur cette question, qui est d'une importance vitale pour le peuple syrien.

Je suis profondément reconnaissant aux Syriens de tous horizons, notamment au Comité consultatif des femmes syriennes et aux participants au Bureau d'aide à la société civile, qui ont fait part de leurs conseils et de leurs vues au cours de l'année écoulée. Pendant l'année à venir, je compte poursuivre mes consultations régulières avec le Comité et le Bureau.

Nous savons qu'il ne sera pas facile de faire avancer nos priorités et je compte sur le soutien des États Membres alors que nous nous efforçons de protéger les civils, d'atténuer les souffrances, d'éviter que l'instabilité s'aggrave, de nous attaquer aux causes profondes du conflit et de trouver enfin une solution politique durable, dans le prolongement de la résolution 2254 (2015).

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
(Signé) Geir O. Pedersen

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

143. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial.
144. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie est chargé de faciliter la recherche d'une solution politique au conflit qui soit inclusive, globale et crédible, dirigée et contrôlée par les Syriens et qui associe toutes les parties, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#), et de la résolution [66/253 A](#) de l'Assemblée générale.
145. Le conflit qui fait rage en République arabe syrienne, qui entre dans sa dixième année, a un énorme coût humain et a fait un nombre record de réfugiés et de déplacés et entraîné des destructions considérables dans le pays. C'est pourquoi il est impératif de continuer d'œuvrer à une solution politique durable au conflit.

Programme de travail

Objectif

146. L'objectif auquel cette mission contribue est de promouvoir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment de la résolution [66/253](#) de l'Assemblée et des résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#) du Conseil, en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit inclusive, crédible, globale et dirigée et contrôlée par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation pleine et entière des femmes.

Stratégie

147. Pour contribuer à l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit inclusive, crédible, globale et dirigée et contrôlée par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation pleine et entière des femmes, le Bureau continuera de dialoguer avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales. Il continuera en outre à approfondir son dialogue avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition, ce qui devrait contribuer à créer les conditions nécessaires à l'adoption de mesures tangibles et réciproques, y compris sur le terrain, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#). Pour soutenir ces efforts, la mission continuera à se concentrer sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues. Ce travail devrait aboutir à un consensus renforcé permettant de faire avancer le processus politique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le commencement, en octobre 2019, des travaux de la Commission constitutionnelle, facilités par

l'ONU, qui pourraient ouvrir la porte au renforcement de la confiance et donner un élan positif au processus politique en général.

148. En outre, la mission se concentrera sur l'amélioration de la coopération internationale, qui devrait aider les parties internationales à approfondir leur propre dialogue en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique durable du conflit syrien qui puisse jouir d'une légitimité internationale et englober tous les éléments de la résolution 2254 (2015), notamment la mise en place d'une gouvernance crédible et inclusive et l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que la tenue d'élections libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU, avec tous les Syriens, y compris les membres de la diaspora pouvant y participer.

Facteurs externes pour 2021

149. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux continueront à coopérer avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ;
 - b) La situation en matière de sécurité restera très instable en 2021, ce qui constituera une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales ;
 - c) Le conflit continuera d'avoir de graves conséquences pour les civils, en particulier pour les femmes et les enfants, et il risque d'y avoir de nombreuses victimes civiles et de nombreuses violations des droits de la personne. L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits de la personne sera un obstacle à une véritable réconciliation entre les parties.
150. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le Bureau continuera de veiller à ce que les points de vue divers des femmes soient pris en compte et contribuent à l'ensemble du processus politique, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2254 (2015), dans lesquelles le Conseil de sécurité a souhaité la participation effective des femmes au processus politique mené pour la Syrie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il continuera de consulter régulièrement le Comité consultatif des femmes syriennes afin de recueillir les préoccupations, les priorités et les vues des Syriennes au sujet d'une solution politique durable et inclusive.
151. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, compte tenu de son mandat, le Bureau continuera de travailler en partenariat avec la communauté internationale et les organisations non gouvernementales internationales afin de faciliter et de soutenir les travaux du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.
152. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la coopération se poursuivra avec les coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et dans la région, notamment par l'intermédiaire du Bureau présent à Damas. En outre, les entités des Nations Unies travaillant en République arabe syrienne sont représentées dans l'Équipe spéciale interorganisations, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine des droits de la personne.

Activités d'évaluation

153. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

154. Le résultat escompté pour 2019, à savoir progresser sur la voie de la mise en place, dans un climat exempt de violence, d'un processus politique associant toutes les parties et dirigé par les Syriens qui permette d'assurer une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien, [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été en partie obtenu, comme le montre les efforts faits pour établir une feuille de route ou conclure un accord concernant une solution conforme à la volonté et aux aspirations légitimes du peuple syrien, garantissant le plein respect de leurs droits fondamentaux.

Exécution du programme en 2019 : discussions approfondies sur les éléments clés du processus politique, compte tenu de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, grâce au commencement des travaux de la Commission constitutionnelle

155. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a exercé les bons offices du Secrétaire général afin de favoriser l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il a donné la priorité à la participation du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition aux négociations de fond. Il a également mené de larges consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales pour mettre fin à la violence et créer des conditions propices à une solution politique inclusive, crédible et globale.
156. L'Envoyé spécial a fait beaucoup d'efforts pour mettre en place une commission constitutionnelle sous les auspices de l'ONU. Une fois obtenu l'accord du Gouvernement et de la Commission de négociation syrienne sur un ensemble de personnes désignées pour siéger à la Commission et sur le mandat et les principales règles de fonctionnement de la Commission, ladite Commission constitutionnelle, composée de 150 membres syriens, dont plus de 30 % sont des femmes, et comprenant des représentants de la société civile, a commencé ses travaux le 30 octobre 2019 à Genève.
157. L'Envoyé spécial a également plaidé en faveur de progrès en matière d'acheminement complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire. Il a mis l'accent sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues et exhorté les parties concernées à prendre des mesures présentant une réelle utilité à plus grande échelle. En outre, il a poursuivi le dialogue avec les représentantes des femmes syriennes. En 2019, la mission a tenu des réunions périodiques avec le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres groupes de la société civile pour faire en sorte que le processus politique soit inclusif et prenne en compte les questions de genre.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

158. Le travail effectué a contribué à faire progresser l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, comme le montrent les éléments suivants : a) l'accord du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition sur un ensemble de personnes désignées pour siéger à la Commission et sur le mandat et les principales règles de fonctionnement de la Commission ; b) le commencement des travaux du Comité à Genève, sous les auspices de l'ONU ; c) l'amélioration du respect des dispositions fondamentales du droit international humanitaire lors des opérations de libération de détenus observées par les Nations Unies ; d) une forte mobilisation des membres de la société civile syrienne en faveur du processus politique en général, notamment des représentantes des femmes, dans le cadre du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.

Tableau 24
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Le Conseil de sécurité adopte la résolution 2254 (2015)	Les « pourparlers intra-syriens » visent à faire progresser l'application d'éléments clés de la résolution 2254 (2015)	Les « pourparlers intra-syriens » se concentrent progressivement sur deux aspects de la résolution 2254 (2015) : les procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution et les conditions à réunir pour tenir des élections sous la supervision de l'ONU	Un consensus international se dégage concernant le fait qu'une nouvelle constitution, conformément à la résolution 2254 (2015) , pourrait ouvrir la porte à un processus politique plus large	La composition de la Commission constitutionnelle et son mandat et ses principales règles de fonctionnement sont négociés et approuvés, et la Commission commence ses travaux à Genève

Résultat escompté pour 2021 : faire des progrès concernant des éléments clés de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité pour créer des conditions propices à la tenue d'élections inclusives, libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU

159. La mission a suivi plusieurs voies pour faire des progrès en vue d'instaurer un processus politique associant toutes les parties, qui soit crédible et qui permette d'assurer une transition politique destinée à répondre concrètement aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien.

Situation interne et réponse

160. Pour la mission, la situation était la suivante : il s'agissait d'ajuster les mécanismes et processus internes à la lumière des progrès et des nouvelles responsabilités se rapportant à la Commission constitutionnelle. En réponse, la mission s'efforcera de renforcer ses mécanismes internes afin d'aider comme il convient la Commission à préparer et à tenir ses réunions et à y donner suite.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

161. Le travail effectué devrait contribuer à faire progresser l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, comme le montreraient les éléments suivants : la tenue de réunions de fond régulières et s'inscrivant dans la durée entre les parties concernées et la tenue de séances régulières de la Commission constitutionnelle et le fait que les membres de la Commission s'entendent sur certaines dispositions ou principes ; de véritables progrès accomplis aux fins de l'arrêt des violences ; des progrès concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues ; l'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui sont le plus dans le besoin ; des progrès sur la voie de l'amélioration de la situation des droits de la personne dans tout le pays.

Tableau 25
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les « pourparlers intra-syriens » se concentrent progressivement sur deux aspects de la résolution 2254 (2015) : les procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution et les conditions à réunir pour tenir des élections sous la supervision de l'ONU	Un consensus international se dégage concernant le fait que l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, conformément à la résolution 2254 (2015), pourrait ouvrir la porte à un processus politique plus large	La Commission constitutionnelle commence ses travaux à Genève, sous les auspices de l'ONU, et des discussions sont organisées sur d'autres éléments du processus politique	Les travaux de la Commission constitutionnelle se poursuivent et, parallèlement, des progrès sont faits en ce qui concerne le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)	La Commission constitutionnelle progresse dans ses discussions, sur la base de son mandat, ses membres s'entendent notamment sur certaines dispositions ou principes, ce qui contribuerait également à faire avancer le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)

Produits

162. On trouvera dans le tableau 26 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26
Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	64	55	148	160
1. Séances du Conseil de sécurité	12	6	12	12
2. Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie	26	17	26	12
3. Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie	26	20	26	24
4. Réunions de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle	s.o.	4	9 ^a	12
5. Réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle	s.o.	8	75 ^a	100

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	17	8	8
6. Ateliers pour toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que la gouvernance, la constitution, les élections, la gouvernance en matière de sécurité et la lutte contre le terrorisme et les mesures de confiance	8	17	8	8
C. Activités de fond				
Bons offices : exercice de bons offices visant à faciliter une solution politique inclusive du conflit, dirigée et contrôlée par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de consultation et de conseil et action en faveur du processus politique menées auprès des États Membres et des organisations régionales et internationales ; consultations et conseils en tant que membre du Groupe de travail sur la libération des personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes portées disparues ; consultations menées à l'appui du processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile; consultations à l'appui du processus politique qui associent des représentantes des femmes et des organisations de femmes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations à la presse, entretiens, messages vidéo et exposés mettant l'accent sur l'importance du dialogue politique, la fin de la violence et des violations des droits de la personne, l'accès humanitaire et le rôle des femmes dans le processus de paix.				

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Les produits qui concernent les réunions de l'organe élargi et de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle ne figuraient pas dans le projet de budget-programme pour 2020, car le budget avait été établi avant la conclusion de l'accord entre les parties syriennes sur le mandat et la composition de la Commission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2021-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-
Personnel civil	8 685,9	8 654,2	9 232,6	-	578,4
Dépenses opérationnelles	6 375,3	7 581,1	7 502,5	505,1	(78,6)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	15 061,2	16 235,3	16 735,1	505,1	499,8

Tableau 28
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2020	1	1	1	3	8	14	14	—	42	10	8	60	—	31	—	91
Effectif proposé pour 2021	1	1	1	3	8	14	14	—	42	10	8	60	—	31	—	91
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Autres classes, sauf indication contraire.

163. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'élève à 16 735 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (9 232 600 dollars) correspondant aux 91 emplois qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 emplois d'agent(e) du Service mobile, 8 emplois d'agent(e) des services généraux et 31 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (7 502 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (198 000 dollars), voyages officiels (1 678 900 dollars), installations et infrastructures (3 633 500 dollars), transports terrestres (374 200 dollars), communications et informatique (463 700 dollars), santé (5 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 149 100 dollars).
164. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial et quant à leur classe. Toutefois, il est proposé de réaffecter un emploi d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] au Bureau du chef de l'appui à la mission qui devient un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)].
165. Un taux de vacance de 27 % a été appliqué à tous les emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
166. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts en 2020 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application d'un taux de vacance pour les emplois soumis à recrutement international inférieur à celui retenu en 2020 (27 % contre 31 %) et de l'hypothèse retenue pour les emplois soumis à recrutement national, à savoir qu'ils seront tous pourvus, contre un taux de vacance de 6 % appliqué au budget approuvé pour 2020. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des dépenses opérationnelles, qui tient à une diminution du montant demandé au titre des installations et infrastructures s'expliquant principalement par le fait que le contrat de location des locaux (bureaux et logements) est plus favorable et à une diminution du montant demandé au titre des transports terrestres principalement liée au non-renouvellement en 2020 des crédits prévus pour l'acquisition de véhicules de transport de personnes et donc à la réduction en 2021 des besoins en pièces de rechange et en carburants et lubrifiants.

Ressources extrabudgétaires

167. Pour 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 800 000 dollars sont prévues pour le financement de quatre emplois de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) devant

fournir, du Siège à New York, un appui à la mission, ainsi que pour le financement des activités de planification après l'accord.

168. Pour 2021, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 900 000 dollars permettraient de maintenir quatre postes de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) et de mener des activités liées à l'application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment de fournir un appui technique au processus d'Astana.
169. Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars sont également prévues pour soutenir le Bureau de l'Envoyé spécial dans son rôle de facilitation de la Commission constitutionnelle : appui technique et logistique et appui dans le domaine de la sécurité ou dans d'autres domaines, notamment liaison avec les interlocuteurs du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition, la société civile et les interlocuteurs régionaux et internationaux et communication avec les groupes de femmes et la société civile syrienne, entre autres activités.

7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

(1 821 400 dollars)

Avant-propos

La création du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique en 2018 a été principalement motivée par les changements dynamiques intervenus dans la région, déclenchés par le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée et le resserrement des relations entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, ainsi que par l'apaisement des tensions entre l'Érythrée et Djibouti. Cette évolution a contribué pour beaucoup à la réduction des tensions entre les pays de la Corne de l'Afrique et ouvert des possibilités d'intégration régionale.

Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique a pour mandat d'aider la région à maintenir les acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité, notamment la transition historique opérée au Soudan et le processus de paix en cours au Soudan du Sud. Il a été créé lorsque les attributions du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, englobant tous les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), y compris l'Érythrée. Cette approche a été suivie par d'autres institutions, dont l'IGAD, l'Union européenne et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et renforce la symétrie entre le système des Nations Unies et ses partenaires, qui dialoguent avec les gouvernements et d'autres acteurs de la région.

Le Bureau de l'Envoyé spécial coordonne le travail collectif des entités des Nations Unies dans la région et contribue à renforcer la cohérence de leur action. Il se concentre sur la prévention des crises ayant un impact sur la sécurité humaine en menant une action conjointe à l'appui des stratégies nationales et régionales des États Membres qui cherchent à établir une paix durable et à parvenir à un développement durable. Dans le droit fil de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé en juillet 2019 un atelier avec les hauts responsables des entités des Nations Unies travaillant dans la région pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de la Stratégie. Les principaux résultats ont été l'élaboration d'un plan d'action et d'un mécanisme de coordination. L'atelier a permis aux participants de s'entendre sur la stratégie interne et sur l'analyse commune des questions multidimensionnelles qui se posent dans la Corne de l'Afrique.

En ma qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, j'espère sincèrement que grâce à nos efforts collectifs, nous comprendrons et servirons mieux les gouvernements et les peuples de cette région en contribuant à la réalisation de leurs aspirations légitimes à une Corne de l'Afrique plus pacifique et plus prospère.

Je me réjouis de représenter le Secrétaire général dans cet effort, en étroite collaboration avec nos partenaires de l'IGAD et de l'Union africaine.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique,
(Signé) Parfait **Onanga-Anyanga**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

170. L'objectif général de la mission est de coopérer étroitement avec les États membres de l'IGAD et de les aider, compte tenu du cadre de coopération sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD se sont entendus à Djibouti le 17 novembre 2015, ainsi que d'autres organisations régionales, à agir en faveur de la paix et de la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique. Cela suppose principalement de renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et de régler les problèmes transversaux. Sur cette base, la Mission aide le Secrétaire général à exercer ses bons offices. Elle a été chargée de renforcer les liens entre les travaux des entités des Nations Unies et d'autres partenaires dans la région de la Corne de l'Afrique, en vue de promouvoir une approche régionale commune, notamment en facilitant la coordination et l'échange d'informations dans le système des Nations Unies.
171. Le mandat de la mission découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2018/955 et S/2018/979), au moment où les attributions de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, à la suite d'échanges de lettres précédents (S/2016/258 et S/2016/259). Dans le prolongement de l'échange de lettres susmentionné, la mission continue également de s'acquitter des fonctions précédemment exercées par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en ce qui concerne le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, établies conformément à l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). Son mandat a été renouvelé par un autre échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en mars 2016 (S/2016/258 et S/2016/259). Il consiste notamment à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution 2046 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Soudan et au Soudan du Sud de parvenir à un accord sur des questions cruciales, comme suit : a) le règlement complet et de façon urgente de toutes les questions en suspens de l'Accord de paix global ; b) l'apaisement des tensions, la reprise des négociations sur les relations après la sécession et la normalisation de leurs relations.
172. La région de la Corne de l'Afrique est au centre de la mobilisation des entités des Nations Unies, qui s'y investissent depuis longtemps. Elle est confrontée à des défis majeurs, notamment des conflits et des troubles civils de longue date, une pauvreté profonde et une vulnérabilité aux changements climatiques. Il y a cependant aussi d'importantes occasions à saisir dans la région : une croissance économique rapide dans plusieurs pays, une population jeune et dynamique et un nouvel élan pour la coopération régionale. Pour que l'extraordinaire potentiel de la région se réalise, il faut une approche collective, qui permette de relever les défis communs de manière coordonnée. La mission aura pour tâche d'accompagner la région à ce moment clé et de veiller à ce qu'elle bénéficie de toute la gamme des compétences et des capacités des entités des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

173. L'objectif, auquel cette mission contribue, est d'établir et d'entretenir des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les récents acquis obtenus en matière de paix et de sécurité et de renforcer la prévention des conflits régionaux.

Stratégie

174. Pour contribuer à l'établissement et au maintien de relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité, de renforcer la prévention des conflits régionaux et de s'attaquer aux causes profondes des crises, la mission se concentrera sur quatre domaines : a) la paix et la sécurité régionales ; b) la résilience et le développement socioéconomique ; c) une gouvernance inclusive et réactive ; d) le développement durable des ressources naturelles et la résilience climatique. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique assurera la direction politique de l'engagement des Nations Unies dans ces domaines et veillera à ce qu'une action commune soit menée et à ce que l'ensemble du système s'approprie les résultats.
175. Pour soutenir l'IGAD et ses États membres dans le domaine de la paix et de la sécurité, qui est la principale attribution du Bureau, la mission se concentrera sur les tâches suivantes : renforcer le lien entre alerte précoce et réponse rapide ; accroître la capacité à réagir aux conflits et à les régler, y compris en faisant appel à la médiation ; améliorer l'échange d'informations et la gestion des connaissances, en tirant les leçons des bonnes pratiques suivies dans la région et ailleurs.
176. Pour contribuer à consolider et à maintenir les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique, la mission travaillera en étroite collaboration avec l'IGAD, l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et d'autres organisations régionales compétentes qu'elle aidera à faire face aux menaces récentes et émergentes pour la sécurité en communiquant des informations, en organisant des réunions régulières avec les partenaires concernés et d'autres envoyés spéciaux de la région de la Corne de l'Afrique et en élaborant des messages et des approches appropriés pour soutenir la paix et la sécurité régionales, ce qui devrait se traduire par un renforcement des synergies entre les partenaires de la région et par l'alignement des interventions et des réponses sur les cadres stratégiques établis respectivement par le système des Nations Unies, l'Union africaine et l'IGAD. Pour contribuer à consolider et à maintenir les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique, la mission soutiendra également les processus de normalisation en cours dans la région en organisant des consultations régulières avec les pays concernés et en favorisant les initiatives de partage d'informations et de collaboration entre le système des Nations Unies, l'IGAD et l'Union africaine, ce qui devrait se traduire par un renforcement des relations de paix et de bon voisinage, ainsi que par une coopération et une intégration entre les pays de la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'un plan d'action dont les priorités sont axées sur la prévention et l'élaboration d'un indice de la sécurité humaine pour la Corne de l'Afrique, l'idée étant d'avoir des données de référence pour mieux comprendre les facteurs sous-jacents de vulnérabilité et mieux cerner ce qui contribue à la résilience dans la Corne de l'Afrique.

Facteurs externes pour 2021

177. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) l'actuel climat de coopération dans la Corne de l'Afrique se maintient, ce qui offre des possibilités de remédier à des sources de tension de longue date ;
 - b) les États de la région continuent de coopérer de manière constructive avec l'Envoyé spécial et de travailler avec les entités des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la médiation et de la prévention des conflits ;
 - c) les parties sud-soudanaises, appuyées par la région, s'engagent progressivement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ;

- d) les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud restent franches et constructives, ce qui permet des négociations directes entre les deux pays au sujet des questions bilatérales en suspens ;
 - e) l'IGAD et l'Union africaine continuent de s'investir pleinement dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en accordant une attention particulière au Soudan et au Soudan du Sud.
178. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le potentiel de la région de la Corne de l'Afrique repose en grande partie sur la participation réelle des femmes et des jeunes aux initiatives en faveur de la stabilité et de la prospérité. La mission a donc travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, telles qu'ONU-Femmes, et d'autres parties prenantes pour accroître la participation des femmes de la région au processus de paix afin de renforcer les capacités et de fournir des outils et des informations aux médiatrices déployées dans la Corne de l'Afrique.
179. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, afin de mettre à profit les possibilités de rapprochement en matière de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique, la mission continuera de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD, ses États membres et d'autres organisations, comme l'Union africaine et l'Union européenne. Elle collaborera aussi étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin d'appuyer les négociations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud qui visent à régler des questions en suspens, notamment la question du statut définitif d'Abeyi. En outre, elle continuera de travailler de près avec l'Union africaine, l'IGAD, la troïka et d'autres États membres qui soutiennent la coopération politique dans l'ensemble de la région, notamment les processus de paix au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre les deux pays. Elle continuera à fournir un appui technique et consultatif au secrétariat de l'IGAD, qui consistera en partie à examiner et à mettre à jour le plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des engagements régionaux pris par les États Membres.
180. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaillera avec les représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents de tous les pays de la région, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies actifs dans les domaines que le système des Nations Unies a recensés comme priorités collectives.

Activités d'évaluation

181. En 2021, il est prévu de procéder à une autoévaluation des processus de la mission pour l'établissement du concept de la mission, y compris le soutien du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à ces processus, le but étant de déterminer quelles sont les contraintes et les possibilités.

Exécution du programme en 2019 : un partenariat approfondi avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement

182. Comme prévu, la mission a soutenu la mise en œuvre du cadre de coopération entre l'IGAD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et travaillé avec les programmes de l'IGAD, notamment sa division Paix et Sécurité, le mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits, le bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan et le Soudan du Sud et le bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour la Somalie, la Mer Rouge et le golfe d'Aden. Pour rendre le cadre commun opérationnel, la mission et l'IGAD ont organisé une réunion de secrétariat à secrétariat à Djibouti pour évaluer l'évolution récente de la région dans les domaines social, économique et politique, s'intéressant en particulier à ce qui avait changé concrètement en 2019 et, dans ce contexte, elles ont traduit les six domaines clés de collaboration en activités concrètes pour

une mobilisation commune. Il s'agissait de faire ce qui suit : collaborer pour déterminer ou améliorer les possibilités de renforcer les moyens de prévention stratégique, technique et proactive des conflits et des crises ; mobiliser les moyens de renforcer le dialogue interne entre États membres de l'IGAD ; soutenir les processus de normalisation en cours et le climat favorable instauré dans la région ; mettre en place des mécanismes permettant de mettre à profit les vastes connaissances de la région ; désigner un point focal pour l'IGAD qui se consacre à ce partenariat ; créer des synergies entre ce partenariat et les acteurs et partenaires concernés de la région, en particulier l'Union africaine.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

183. Le travail effectué a contribué à l'établissement et au maintien de relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité, de renforcer la prévention des conflits régionaux et d'approfondir la collaboration entre l'IGAD et les entités des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité, comme le montre la mise en œuvre du cadre commun de coopération par des initiatives conjointes et les échanges réguliers avec le secrétaire exécutif et les envoyés spéciaux de l'IGAD. Parmi les initiatives conjointes, citons des ateliers et des réunions, notamment la deuxième réunion du groupe de travail de l'IGAD sur la Mer Rouge et le golfe d'Aden, l'atelier de l'IGAD sur la participation des jeunes aux processus de paix et la réunion des envoyés spéciaux au Soudan du Sud.

Tableau 29

Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
L'IGAD et l'ONU signent un cadre commun de coopération lors du premier dialogue de haut niveau	Une équipe de liaison est déployée pour ouvrir la voie à l'opérationnalisation de certains aspects du cadre commun de coopération entre l'IGAD et l'ONU	Le deuxième dialogue de haut niveau se tient pour discuter de questions d'actualité et cerner les domaines dans lesquels le partenariat pourrait être approfondi	Une réunion de secrétariat à secrétariat se tient pour traduire les grands domaines de collaboration en actions prioritaires ; des activités communes sont arrêtées et menées	La capacité de l'IGAD de donner l'alerte précoce et des conseils politiques sur les mesures de riposte aux conflits à ses États membres est renforcée par la mise en œuvre du cadre par le biais d'initiatives communes et d'échanges réguliers

Résultat escompté pour 2021 : une action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique

184. Le Secrétaire général conçoit la prévention des conflits comme un tout et préconise donc une action collective des entités des Nations Unies qui travaillent dans la région. Le travail que fait la mission pour la prévention régionale vise à éviter les pertes en vies humaines et les souffrances dues aux conflits et à d'autres crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique. La région a un potentiel extraordinaire, est capable d'innovation et détient de vastes ressources ; la crise persiste, mais les perspectives de transformation, de paix et d'intégration régionale sont nombreuses.
185. Pour faire progresser la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique, la mission offrira les bons offices du Secrétaire général, en se concentrant notamment sur le soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme. À cette fin, elle apportera un soutien accru aux envoyés spéciaux de l'IGAD, à l'Union africaine et au Groupe de mise en œuvre de haut

niveau, notamment en effectuant des missions conjointes et en faisant passer des messages communs sur la prévention et le règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique, ce qui devrait permettre d'améliorer les approches régionales de la prévention des crises et des conflits en renforçant la capacité du secrétariat de l'IGAD en matière de prévention des conflits, de négociation et de médiation. Cela devrait permettre également d'approfondir la collaboration entre l'Union africaine, l'IGAD et d'autres organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre des accords de paix existants.

Situation interne et réponse

186. Pour la mission, la situation était la suivante : la mise en œuvre de la stratégie interne n'a pas progressé au même rythme. Si certains organismes, fonds ou programmes ont été très actifs dans la mise en œuvre des activités prioritaires énoncées dans le plan d'action, la nécessité de mieux intégrer les autres entités des Nations Unies dans leurs groupes thématiques respectifs et de les faire davantage participer a également posé problème à la mission. En réponse, pour 2021, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique continuera de mobiliser les entités qui sont les mieux placées pour montrer la voie à suivre dans les domaines concernés. En application du cadre commun de coopération sur lequel l'IGAD et l'ONU se sont entendues à Djibouti en 2015, le Bureau de l'Envoyé spécial mettra en rapport les rapporteurs chargés des différents volets de la Stratégie et le point focal désigné de l'IGAD afin qu'ils collaborent dans leurs domaines thématiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

187. Le travail effectué devrait contribuer aux relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, comme le montreraient les actions collectives menées pour prévenir les conflits et accélérer les initiatives régionales visant à réduire la vulnérabilité et à s'attaquer aux causes profondes des crises.

Tableau 30
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD élaborent une stratégie de prévention interne pour la Corne de l'Afrique	Le Comité exécutif créé par le Secrétaire général approuve la Stratégie ; le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique organise un atelier pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de la Stratégie	Le plan d'action est exécuté par des actions et des messages collectifs sur la prévention des conflits	La capacité régionale de prévention des conflits et des crises dans la région est améliorée

Abréviation : s.o. = sans objet

Produits

188. On trouvera dans le tableau 31 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 31
Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	2	2	2	2
Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices sur des questions liées à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, y compris l'application d'accords bilatéraux et l'achèvement des négociations sur les questions bilatérales en suspens.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur la consolidation des acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique ; conseils sur le renforcement des capacités sous-régionales pour ce qui est des questions transfrontalières et transversales.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 32
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Variation</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2021-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 399,7	1 260,7	1 585,7	–	325,0
Dépenses opérationnelles	251,1	235,7	235,7	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 650,8	1 496,4	1 821,4	–	325,0

Tableau 33
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel de sécurité</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2020	1	-	-	1	-	2	1	-	5	-	-	5	2	2	-	9
Effectif proposé pour 2021	1	-	-	1	-	2	1	-	5	-	-	5	2	2	-	9
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

189. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'élève à 1 821 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 585 700 dollars) correspondant aux neuf emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (235 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (154 600 dollars), installations et infrastructures (11 400 dollars), transports terrestres (8 300 dollars), communications et informatique (51 100 dollars), santé (3 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (7 000 dollars).
190. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement international tandis que les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
191. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts en 2020 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application d'un taux de vacance pour les emplois soumis à recrutement international inférieur à celui retenu en 2020 (5 % contre 20 %), sur la base du taux d'occupation prévu en 2021 et compte tenu de l'importance des effectifs de cette mission, et de l'hypothèse retenue pour les emplois soumis à recrutement national, à savoir qu'ils seront tous pourvus, contre un taux de vacance de 18 % appliqué au budget approuvé pour 2020.

Ressources extrabudgétaires

192. En 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 1 020 200 dollars sont engagées pour financer quatre emplois (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux), des services de consultants et un appui administratif temporaire. À ce stade, aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2021.

8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(5 188 700 dollars)

Avant-propos

Lorsque j'ai pris mes fonctions d'Envoyé spécial, en avril 2019, la région des Grands Lacs venait de vivre un moment important de son histoire, avec le transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo. La tenue d'élections, tournant important pour le pays, a eu des répercussions bien au-delà des frontières nationales et suscité de nouveaux espoirs de changement dans la région.

Près d'un an plus tard, ce sentiment d'espoir demeure palpable, comme en témoignent plusieurs initiatives encourageantes visant à rétablir la confiance et à promouvoir l'intégration économique entre les pays et les peuples de la région. À titre d'exemple, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshilombo Tshisekedi, a affirmé que l'établissement de rapports de bon voisinage était indispensable pour assurer une paix et un développement durables dans la région et entrepris avec résolution, en compagnie du Président angolais, João Lourenço, de mettre en œuvre des initiatives diplomatiques associant les présidents rwandais et ougandais, Paul Kagame et Yoweri Museveni, en vue de désamorcer les tensions, conformément aux engagements régionaux énoncés dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. D'autres dirigeants de la région ont réaffirmé leur volonté de faire en sorte que les crises soient réglées dans le cadre de négociations appuyées par les organisations régionales, comme cela a été le cas au Soudan et au Soudan du Sud.

Cette appropriation par les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs des initiatives visant à régler les problèmes les plus complexes en matière de paix et de sécurité est une avancée importante qu'il convient de saluer. Pour que des progrès durables puissent être accomplis, il faut toutefois que cette tendance positive s'accompagne d'un appui renouvelé de la part des Nations Unies et des autres partenaires internationaux. Nombre des causes profondes et des moteurs de l'instabilité observée dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région existent toujours. Des tensions subsistent entre certains pays, notamment en raison des activités menées par les groupes armés non étatiques, ou « forces hostiles ». L'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles continuent de compromettre la viabilité économique de la région tout en perpétuant les conflits, et l'absence de progrès dans la lutte contre l'impunité et les violations des droits humains continue d'avoir des effets dévastateurs sur les populations civiles.

Ces défis sont sérieux et complexes, mais pas insurmontables. L'évolution récente de la situation nous rappelle une vérité élémentaire : un changement positif est à portée de main. C'est en faisant preuve de volonté politique et en mettant l'accent sur les avantages de la coopération plutôt que sur les facteurs de division que les dirigeants peuvent ouvrir la voie à la paix, à l'intégration économique et à la prospérité dans la région des Grands Lacs.

Conformément au mandat consistant à aider les pays de la région à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, je continuerai d'appuyer pleinement tous les efforts allant dans ce sens, en étroite collaboration avec nos partenaires aux niveaux local, national, régional et international. En 2021, il sera indispensable et urgent de soutenir les initiatives visant à promouvoir le renforcement de la confiance, le rapprochement, l'intégration économique et le dialogue, tant sur le plan politique et économique que dans le domaine de la sécurité, afin que la région des Grands Lacs puisse réaliser les objectifs énoncés dans l'Accord-cadre et progresser résolument sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

Avec votre soutien, j'espère que nous pourrons contribuer de façon immédiate et tangible aux efforts faits pour parvenir à une paix, à une stabilité et à un développement durables dans la région des Grands Lacs en 2021 et au-delà.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
(Signé) Huang Xia

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

193. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, ainsi que par des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en qualité de garants. Il a également été signé par le Kenya et le Soudan le 31 janvier 2014. L'Accord énonce les principaux engagements nationaux, régionaux et internationaux nécessaires pour mettre fin aux cycles de violence récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo et s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région.
194. Le mandat de la mission est défini dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et découle également de résolutions et documents ultérieurs du Conseil, notamment les résolutions [2147 \(2014\)](#), [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#) et [2348 \(2017\)](#). Plus récemment, dans sa résolution [2502 \(2019\)](#), le Conseil a exprimé son soutien aux efforts faits par l'Envoyé spécial pour remédier aux derniers problèmes faisant obstacle à l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment par ses missions de bons offices, des stratégies coordonnées et l'échange d'information avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'autres organismes des Nations Unies. Dans la même résolution, le Conseil a également demandé instamment au Bureau de l'Envoyé spécial et à la MONUSCO de rechercher conjointement des solutions politiques visant à mettre fin aux flux transfrontaliers de combattants armés, d'armes et de minerais provenant de zones de conflit, qui menaçaient la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.
195. Depuis le début de 2019, comme suite au transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo et aux mesures prises par certains pays de la région pour améliorer les relations bilatérales et multilatérales, la coopération en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans la région des Grands Lacs bénéficie d'une dynamique positive. En 2021, la mission collaborera avec les gouvernements des États Membres signataires et les principaux partenaires pour mettre à profit et soutenir ce nouvel élan tout en continuant d'appuyer l'application de l'Accord-cadre. Grâce aux bons offices du Secrétaire général, la mission continuera d'œuvrer en faveur de l'apaisement des tensions, du renforcement de la confiance et du dialogue politique entre les pays.

Programme de travail

Objectif

196. L'objectif auquel la mission contribue est de promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en appuyant et en facilitant les contacts et les échanges entre les pays signataires sur les questions politiques et économiques et sur les questions relatives à la sécurité, et en veillant à ce que l'appui fourni par les organisations régionales et internationales et d'autres partenaires soit cohérent et coordonné.

Stratégie

197. Pour contribuer à promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en appuyant et en facilitant les contacts et les échanges sur les questions politiques, la mission fera appel aux bons offices du Secrétaire général et mettra à profit l'influence collective des garants de l'Accord pour appuyer le dialogue et les initiatives conjointes entre les pays du champ. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la confiance mutuelle entre les pays de la région afin de leur permettre de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de régler leurs différends par la voie diplomatique. Elles devraient également avoir pour effet d'améliorer les relations, de promouvoir le recours aux mécanismes régionaux dans la lutte contre l'impunité et d'assurer le respect de l'état de droit dans la lutte contre les infractions graves présentant une dimension transfrontière. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des relations et de la confiance entre les dirigeants régionaux grâce à des échanges bilatéraux et aux mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre ; la revitalisation des efforts diplomatiques à l'échelle régionale ; la mobilisation et l'harmonisation de l'appui fourni par les garants de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux et les autres parties prenantes.
198. Pour contribuer au renforcement des contacts et des échanges en matière de sécurité régionale, la mission appuiera la mise en œuvre d'une approche non militaire dans la lutte contre les forces hostiles ; aidera à renforcer les mécanismes relatifs à la sécurité ; mobilisera des ressources à l'appui d'un programme de stabilisation à long terme pour les populations touchées ; encouragera le rapatriement et la réintégration effective des ex-combattants conformément aux normes et aux procédures internationales ; facilitera le dialogue entre les chefs des services de renseignement et de sécurité et d'autres experts techniques des pays concernés. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : renforcer l'échange d'informations entre les pays ; aboutir à l'établissement du groupe de contact et de coordination ; favoriser une action commune à l'appui de la mise en œuvre de mesures non militaires de nature globale dans la lutte contre les forces hostiles à l'échelle régionale ; faciliter le rapatriement des combattants désarmés et la mise en place de programmes de réintégration. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le rapatriement d'ex-combattants désarmés ; le renforcement de la coordination et la mise en œuvre d'évaluations conjointes de la sécurité dans le cadre de consultations régulières entre les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, ainsi que d'évaluations des besoins visant à faciliter l'exécution des mandats respectifs des mécanismes relatifs à la sécurité de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.
199. Pour contribuer au renforcement des échanges sur les questions économiques au niveau régional, la mission assurera le suivi de la suite donnée aux recommandations et aux textes issus de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et encouragera les investissements transfrontières et les projets commerciaux responsables ainsi que la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle de la région. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la coopération économique bilatérale et multilatérale et l'appui fourni à des initiatives concrètes visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et à transformer ces ressources en vecteurs de prospérité partagée. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les préparatifs de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et la facilitation du dialogue entre les pays signataires sur la gestion des ressources naturelles au niveau régional.

Facteurs externes pour 2021

200. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins du renforcement de la coopération régionale et de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo ;

- b) La situation dans la région permet la poursuite du dialogue politique entre les pays de la région ;
 - c) Les États Membres et les partenaires internationaux continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs, notamment par des actions coordonnées et des messages cohérents à l'intention des pays signataires.
201. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices et les missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête qu'il est prévu de mener comprendront des activités spécialement consacrées aux questions de genre, telles que des réunions de haut niveau sur ces questions et des missions de solidarité menées par de hautes responsables dans les pays de la région. Les questions de genre seront inscrites à l'ordre du jour de séminaires, d'ateliers, de programmes de bourse et d'activités de formation. Pour contribuer à la promotion des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, la mission aidera le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à sensibiliser l'opinion à l'importance de la représentation des femmes dans les organes de décision politique et de leur participation aux opérations électorales ; renforcera le suivi et l'évaluation des instruments relatifs à la violence sexuelle et fondée sur le genre issus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; aidera les populations transfrontalières à prévenir les conflits et les violences liées aux élections et à les désamorcer.
202. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission collabore avec les pays signataires de l'Accord-cadre et les aide à prendre des mesures prioritaires sur les plans politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité afin de leur permettre d'honorer les engagements nationaux et régionaux qu'ils ont souscrits au titre de l'Accord. En vue de promouvoir l'harmonisation des différentes stratégies, l'Envoyé spécial dialogue également avec les partenaires régionaux et internationaux pour encourager la mise en œuvre de mesures conjointes ou harmonisées par les institutions garantes de l'Accord, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC. L'Envoyé spécial contribue en outre aux travaux du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, participe à des échanges réguliers avec d'autres envoyés spéciaux pour la région et coopère avec des institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires concernés, aux fins de la mise en œuvre des mesures économiques énoncées dans l'Accord.
203. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, la mission, en étroite collaboration avec la MONUSCO, appuie les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer les engagements nationaux qu'il a souscrits au titre de l'Accord-cadre. L'Envoyé spécial s'attache également à assurer la cohérence et la complémentarité des stratégies régionales en maintenant des contacts étroits avec les autres missions et bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi qu'avec les coordonnateurs régionaux et les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCDH, du HCR et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Activités d'évaluation

204. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

205. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accomplissement de progrès concernant la concrétisation des engagements pris au titre de l'Accord-cadre sur la base des critères établis et de la feuille de route élaborée par l'Envoyé spécial [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)] a été obtenu, comme le montre la tenue de trois réunions sectorielles au niveau ministériel (sur les déplacements, l'assistance judiciaire et les questions de genre, respectivement), ainsi que de sept réunions entre les hauts responsables des services de sécurité et de l'appareil judiciaire des pays de la région en vue de coordonner les mesures prises et d'examiner les possibilités d'action concertée dans la lutte contre les forces hostiles et l'impunité dans la région.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de la coopération régionale aux fins de la neutralisation des forces hostiles et lutte contre l'impunité

206. Les groupes armés illégaux (forces hostiles) présents dans l'est de la République démocratique du Congo, tels que les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et le Mouvement du 23 mars, demeurent une menace pour la paix et la stabilité régionales. Leurs activités et leurs canaux de soutien supposés ou avérés sont source d'insécurité et de déplacements de populations et alimentent la méfiance entre certains pays de la région. Les troubles impliquant des forces hostiles dans la zone frontalière entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda donnent souvent lieu à des accusations d'ingérence croisées, les pays se reprochant mutuellement de soutenir de tels groupes. En outre, la présence de forces hostiles entrave l'action humanitaire et alimente une économie illégale, nombre de ces groupes se livrant à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles.
207. Afin d'appuyer plus efficacement les mécanismes régionaux chargés de faciliter la coopération aux fins de la neutralisation des forces hostiles, notamment le Centre conjoint de centralisation du renseignement, le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Mécanisme conjoint de suivi de la lutte contre les Forces démocratiques alliées, les participants au neuvième Sommet du Mécanisme régional de suivi, tenu le 8 octobre 2018, ont demandé aux États Membres de renforcer ces mécanismes et de mettre au point une nouvelle stratégie de coopération en matière de sécurité pour neutraliser les forces hostiles.
208. La mission a adopté une double stratégie consistant à : a) appuyer les mécanismes de sécurité régionaux existants ; b) examiner des mesures permettant de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité. En 2019, elle a procédé à une évaluation des besoins du Mécanisme conjoint de suivi et du Mécanisme conjoint de vérification élargi, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; engagé le dialogue avec les pays signataires, dans le cadre du Mécanisme conjoint de suivi, sur la question du rapatriement des ex-combattants désarmés du Mouvement du 23 mars et des Forces démocratiques de libération du Rwanda, et facilité la coopération bilatérale visant à rapatrier les derniers combattants désarmés du Mouvement du 23 mars ; convoqué des réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ; facilité l'élaboration de différentes mesures non militaires devant être mises en œuvre à court et moyen terme pour neutraliser les forces hostiles dans la région, en collaboration avec des experts, les pays signataires concernés, des organisations régionales, des membres de la société civile et des responsables locaux, et recommandé la création d'un groupe de contact et de coordination pour appuyer cette mise en œuvre. Ces efforts se poursuivront en 2020 et 2021.
209. La lutte contre l'impunité et la fourniture d'un appui prioritaire aux mesures visant à amener les éléments des groupes armés à répondre de leurs crimes ont également occupé une place importante dans les activités de la mission. En collaboration avec ses partenaires, celle-ci a ainsi organisé une

conférence de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance qui a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également fourni un appui au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réuni des procureurs de la région pour recenser les affaires judiciaires transnationales liées aux ressources naturelles et à la corruption, lesquelles feront l'objet d'une surveillance prioritaire de la part du Réseau.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

210. Le travail effectué a contribué à promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre, comme le montre la participation des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays signataires concernés à deux réunions de renforcement de la confiance organisées par le Bureau ; les échanges d'informations plus nombreux entre ces pays ; le renforcement de la coopération aux fins de l'élaboration d'une stratégie régionale globale sur les forces hostiles qui devrait comporter des composantes militaires et non militaires et prévoir la participation des femmes et des jeunes ; le renouvellement de l'engagement pris de donner suite aux recommandations issues de la conférence sur les droits de la personne, la justice et l'impunité, et les progrès accomplis dans le recensement des affaires transnationales liées à des violations graves des droits humains. Le dialogue continu établi entre les dirigeants de la région par l'intermédiaire des instruments relevant des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, avec l'appui de la mission, ont donné un nouvel élan à la coopération bilatérale et régionale visant à désamorcer les tensions et les conflits dans la région.

Tableau 34
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> • Les pays de la région se disent préoccupés par la présence continue de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et demandent que les dirigeants de ces groupes soient traduits en justice 	<ul style="list-style-type: none"> • La mission et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs réunissent les ministres de la défense des pays concernés pour s'entretenir de la neutralisation des forces hostiles et lancer le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs 	<ul style="list-style-type: none"> • La mission et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs réunissent des experts de la région et d'autres parties prenantes pour examiner la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles et des flux financiers illicites bénéficiant aux forces hostiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants au neuvième Sommet du Mécanisme régional de suivi demandent que soit élaborée une nouvelle stratégie régionale de neutralisation des forces hostiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays concernés et trois réunions du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs sont organisées pour faire progresser la lutte contre la criminalité transnationale • Adoption de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance

Résultat escompté pour 2021 : promotion de la coopération et de l'intégration économiques au niveau régional

211. Riche en minerais, en terres arables et en ressources naturelles diverses, la région des Grands Lacs possède un potentiel économique considérable. Toutefois, des difficultés persistantes et souvent interconnectées, telles que l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, la méfiance et les tensions entre pays voisins ainsi que les conflits liés à l'accès aux ressources, ne lui permettent pas d'exploiter pleinement ses capacités. Si davantage d'initiatives économiques et commerciales sont mises en œuvre au niveau régional, l'absence de codes d'investissement et de cadres juridiques harmonisés entre certains pays continue de faire obstacle aux efforts de coopération et d'intégration économiques. En outre, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, souvent considérés comme l'un des principaux facteurs de conflit et d'instabilité dans la région, demeurent un problème majeur et grèvent lourdement les économies locales et nationales. Par ailleurs, le renforcement de la coopération régionale peut donner lieu à des difficultés supplémentaires, telles que l'accapement de terres. Ces problèmes peuvent toutefois être évités ou maîtrisés grâce à une coordination accrue et à l'élaboration de codes fonciers transparents à l'échelle régionale.
212. Des mesures visant à promouvoir le commerce et le développement, à lutter contre le sous-développement, à aider les pays à attirer les investissements et à promouvoir une gestion durable et responsable des ressources naturelles, assorties d'un plan d'action régional, sont essentielles pour permettre à la région de tirer parti de son potentiel économique et faire en sorte que sa population recueille les dividendes de la paix. La mobilisation des investissements du secteur privé africain et international dont la région a besoin pour exploiter son vaste patrimoine naturel et son potentiel économique jouerait un rôle de catalyseur dans la création d'une prospérité partagée. À long terme, les investissements du secteur privé et le commerce transfrontière, en créant de nouveaux débouchés économiques et de nouvelles sources de revenus pour une part croissante de la population, peuvent contribuer de façon importante à l'action collective en faveur d'une paix, d'une stabilité et d'une transformation durables dans la région des Grands Lacs.
213. La mission appuie d'ores et déjà des projets transfrontières visant à revitaliser la coopération et l'intégration économiques au niveau régional. En 2020, en collaboration avec des partenaires, elle a assuré les préparatifs de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui sera organisée à Kigali en vue de promouvoir l'action du secteur privé en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Le Bureau appuie également les mesures prises pour freiner l'exploitation illicite des ressources naturelles en facilitant les échanges visant à renforcer la gouvernance et à favoriser une prospérité partagée dans la région. Il entend en outre contribuer à la réalisation des engagements énoncés dans l'Accord-cadre en renforçant la confiance grâce à des projets transfrontières et à des initiatives de coopération permettant d'élargir les perspectives économiques des populations touchées, de renforcer la résilience et de fournir des infrastructures essentielles propres à resserrer les liens entre les pays de la région.
214. En 2021, la mission examinera les possibilités d'investissement et de commerce transfrontière évoquées lors de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs afin de promouvoir la mise en œuvre de projets socioéconomiques qui profitent à tous. Le Bureau se rapprochera également des institutions financières régionales et internationales pour lancer d'autres projets d'investissement et de commerce transfrontières. En ce qui concerne la participation des forces vives, le Bureau continuera de soutenir les femmes chefs d'entreprise au moyen d'activités de sensibilisation et collaborera avec les dirigeants de la région et les partenaires pour promouvoir la création d'emplois et la participation des jeunes, qui constituent une population en rapide augmentation.

Situation interne et réponse

215. Pour la mission, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que ses travaux et ses compétences répondent aux besoins immédiats des États Membres signataires afin d'appuyer

efficacement l'application de l'Accord-cadre. En réponse, la mission collaborera plus activement avec ses partenaires pour mobiliser davantage de ressources en faveur de son fonds d'affectation spéciale et tirera parti des capacités des entités de l'ONU présentes dans la région pour aider les pays signataires à mettre en œuvre l'Accord.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

216. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer le dialogue et les échanges sur les questions économiques entre les pays signataires, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de projets transfrontières mis en œuvre et l'adoption d'une approche régionale revitalisée à l'appui d'une gouvernance efficace des ressources naturelles et de l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans la région.

Tableau 35

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> Le Rwanda accepte d'accueillir la prochaine édition de la conférence régionale sur l'investissement et le commerce 	<ul style="list-style-type: none"> La prochaine édition de la conférence régionale sur l'investissement et le commerce est en cours de préparation 	<ul style="list-style-type: none"> Le Président de la République démocratique du Congo entame un dialogue avec ses voisins orientaux en vue de mettre en œuvre des projets de développement transfrontières et soumet une demande d'adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est Création du Forum du secteur privé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs place au rang de ses priorités la lutte contre l'impunité dans les affaires transnationales liées à l'exploitation des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> La Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs se tient à Kigali sous les auspices de la région et avec la participation de parties prenantes internationales Un plan d'action régional est élaboré à l'issue de la Conférence Plusieurs initiatives sont prévues pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la suite donnée à la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs s'agissant du lancement de projets transfrontières Promotion des échanges et d'un développement durable et partagé, en particulier pour les femmes et les jeunes

Produits

217. On trouvera dans le tableau 36 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 36

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	5
2. Séances du Conseil de sécurité et réunions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de la Commission de consolidation de la paix	4	4	4	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	3	3
3. Projets relatifs à la coopération économique, aux terres et aux conflits	2	2	2	2
4. Projets visant à promouvoir le commerce et les investissements transfrontières	2	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	4	4
5. Atelier visant à mettre en commun les enseignements tirés des élections et des processus politiques	1	1	1	1
6. Ateliers visant à examiner les moyens de surmonter les difficultés liées à l'application de l'Accord-cadre	2	2	2	2
7. Atelier sur l'emploi des jeunes et leur participation à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, et à faciliter les échanges directs avec les dirigeants régionaux, les hauts représentants des pays signataires et les garants de l'Accord-cadre afin de promouvoir l'application de l'Accord et de surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité ; offre de bons offices au mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés ; offre de bons offices visant à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à parvenir à une analyse régionale et internationale commune de la situation dans la région ; consultations et conseils relatifs aux déplacements dans la région des Grands Lacs ; consultations et conseils sur la façon de priver les forces hostiles des revenus issus des ressources naturelles ; action visant à faciliter le débat politique et à favoriser un accord sur une intégration régionale fondée sur les ressources naturelles en tant que moteur d'une prospérité partagée ; action en faveur de l'égalité des genres dans la région ; action en faveur d'une approche concertée en ce qui concerne la voie à suivre dans la région.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission d'établissement des faits sur la participation politique des femmes ; missions menées en collaboration avec le mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés ; missions d'établissement des faits et de suivi du Comité d'appui technique sur les priorités établies par les pays signataires.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagne d'appui à l'application de l'Accord-cadre ; activités de proximité aux fins du renforcement des partenariats avec les parties prenantes régionales et internationales en vue de l'élaboration d'une approche concertée à l'appui de l'application de l'Accord.

Relations extérieures et relations avec les médias : organisation de conférences et de points de presse pour tenir le public informé de l'évolution de la situation dans la région et mobiliser l'appui nécessaire pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion vidéo des échanges avec les partenaires régionaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 37

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	3 576,0	3 409,2	4 151,0	–	741,8
Dépenses opérationnelles	824,9	991,2	1 037,7	–	46,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	4 400,9	4 400,4	5 188,7	–	788,3

Tableau 38

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
									Service mobile/ Services généraux ^a		Total (personnel recruté sur le plan international)		Agents locaux				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux ^a	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2020	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	1	19	1	7	–	27	
Effectif proposé pour 2021	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	1	19	1	7	–	27	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Autres classes, sauf indication contraire.

218. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs s'élève à 5 188 700 dollars (déduction faite des contributions

du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 27 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 emploi d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux, 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 d'agent(e) local(e)] (4 151 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 037 700 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (32 900 dollars), voyages officiels (344 800 dollars), installations et infrastructures (67 500 dollars), transports terrestres (36 300 dollars), opérations aériennes (60 000 dollars), communications et informatique (189 600 dollars), santé (19 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (287 300 dollars).

219. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe.
220. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué à tous les emplois soumis à recrutement international sur la base des taux les plus récents, et les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
221. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2021 et les crédits ouverts pour 2020 est principalement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de : a) l'application d'un taux de vacance inférieur (5 %) pour les emplois soumis à recrutement international et de l'hypothèse retenue pour les emplois soumis à recrutement national, à savoir qu'ils seront tous pourvus en 2021 (contre des taux de vacance de 19 % et de 6 %, respectivement, appliqués au budget approuvé pour 2020) ; b) l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel pour les emplois soumis à recrutement international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

222. En 2020, la mission prévoit de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1,0 million de dollars. Elle a déjà utilisé des ressources extrabudgétaires pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.
223. En 2021, la mission prévoit de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,3 million de dollars pour financer des programmes et initiatives de terrain visant à aider les États Membres signataires à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(17 892 800 dollars)

Avant-propos

Ces derniers mois, j'ai constaté un changement progressif mais durable en faveur d'une résolution pacifique du conflit. Le Yémen a frôlé une potentielle tragédie due aux tensions régionales et, jusqu'à présent, semble en être sorti indemne. Les derniers mois ont été marqués par une grande volatilité politique et militaire. Malgré cela, de nombreux faits ont renforcé mon impression d'un changement progressif mais durable en faveur d'une résolution pacifique du conflit. Les dirigeants du pays n'ont cessé de réaffirmer leur volonté de protéger les acquis de la paix pour le Yémen et son peuple.

Malheureusement, la guerre ne montre aucun signe d'apaisement. Le début de l'année 2020 a été marqué par une forte escalade des hostilités militaires dans le nord du Yémen. Aujourd'hui, j'estime que le pays se trouve à un tournant décisif. Les parties au conflit vont soit faire avancer le Yémen vers une désescalade et la reprise du processus politique, soit, je le crains, vers une violence et des souffrances accrues qui rendront le chemin vers la table des négociations plus ardu. Malgré l'escalade, les parties se sont montrées prêtes à engager un dialogue à un niveau jamais vu depuis le début du conflit. Elles ont entamé des négociations sur plusieurs mesures de confiance qui peuvent apporter des bénéfices concrets pour l'économie et pour certaines des personnes les plus vulnérables du pays.

La mise en œuvre de l'accord conclu à Stockholm en décembre 2018 n'a pas été facile. La province de Hodeïda continue de connaître des affrontements, en particulier dans la ville et dans la partie sud de la province, et le nombre de victimes civiles ne cesse malheureusement d'augmenter. Toutefois, j'ai bon espoir que les parties resteront déterminées à réduire la violence dans la ville de Hodeïda et alentours, et se mobiliseront à cette fin, ce qui a une importance concrète pour la vie des habitants et des millions de personnes qui bénéficient du flux de marchandises et d'aide humanitaire passant par les ports de la ville.

La situation dans les provinces du sud est devenue une préoccupation plus pressante. La violence à Aden et dans les provinces environnantes en août 2019 et l'escalade politique de ces derniers mois ont menacé d'entraîner une nouvelle fragmentation du paysage politique et sécuritaire au Yémen. La mise en œuvre réussie de l'Accord de Riyad, négocié par l'Arabie saoudite pour régler la situation dans les provinces du sud, contribuera grandement à stabiliser la situation et à ouvrir la voie à un accord de paix.

Ces accords, qui reflètent la nécessité urgente de réduire la violence et d'appliquer des mesures de confiance, ne prennent tout leur sens que dans le contexte d'une solution politique pour mettre fin au conflit. Les dirigeants du Yémen doivent maintenant se demander quelle sorte de paix ils veulent. Ils doivent comprendre qu'il ne faut pas laisser passer les occasions qui se présentent.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
(Signé) Martin Griffiths

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

224. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est chargé de mener les activités de bons offices du Secrétaire général afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, y compris les femmes et les jeunes, en vue d'instaurer un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Le mandat du Bureau découle de la résolution 2014 (2011) du Conseil de sécurité et de résolutions ultérieures du Conseil, notamment les résolutions 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2216 (2015), 2266 (2015), 2342 (2017), 2402 (2018), 2451 (2018), 2452 (2019), 2456 (2019), 2481 (2019) et 2505 (2020), ainsi que des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/469 et S/2012/470, et S/2016/488 et S/2016/489).
225. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) du Conseil et de la transition politique convenue en novembre 2011 conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470 ; voir également S/2015/283 et S/2015/284, et S/2018/126 et S/2018/127).
226. L'objectif global de la mission est de fournir un appui au processus de paix au Yémen et à la mise en œuvre des accords qui pourraient être conclus afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Conformément à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, à d'autres résolutions du Conseil sur le Yémen, notamment les résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2451 (2018) et 2452 (2019), et à la lettre en date du 24 mai 2016 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil (S/2016/488), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen continuera d'assurer la médiation entre les parties en vue de mettre fin au conflit. La mission aidera l'Envoyé spécial à mobiliser et à fournir une assistance technique en vue de la négociation de mesures de sécurité provisoires, du rétablissement des institutions publiques, des préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant l'élaboration et l'adoption du projet de constitution, et de la création d'une feuille de route électorale, sur la réconciliation nationale et la justice transitionnelle.
227. Le Bureau joue également un rôle s'agissant de concilier les mesures politiques et les dispositifs de sécurité pour mettre fin au conflit qui sévit actuellement entre le Gouvernement du Yémen et le mouvement houthiste et d'appuyer le bon déroulement de la transition politique, qui a débuté en 2011 mais a été interrompue par ledit conflit. Il partage sa composante de soutien avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), qui fait également rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial.

Programme de travail

Objectif

228. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites.

Stratégie

229. Pour parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen, la mission utilisera les négociations, les consultations et la navette diplomatique, ce qui devrait aboutir à un accord de paix avec les parties visant à définir les mesures politiques et les dispositifs de sécurité provisoires à mettre en place pour une période de transition durable, pacifique et sans exclusive. Pendant plusieurs mois en 2019, l'Envoyé spécial et son équipe ont assuré la navette diplomatique entre les parties au conflit et tenu des consultations d'ensemble avec les parties prenantes yéménites, à savoir les partis politiques, des groupes de femmes, des membres de la société civile et des groupes du Sud. La mission poursuivra ces consultations, qui visent à définir un terrain d'entente et des mesures acceptables que les Yéménites considèrent comme réalisables et durables en vue d'une transition pacifique et de la consolidation de la paix à long terme. Les consultations comprendront des discussions sur les dispositions politiques, les mesures de sécurité, les modèles d'inclusion et la décentralisation de la gouvernance. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de consultations politiques entre les partis politiques et l'adoption de l'Accord de Stockholm. En outre, l'Envoyé spécial a obtenu l'appui de la communauté internationale en organisant des réunions d'information à l'intention du Conseil de sécurité et du groupe des 19 ambassadeurs accrédités auprès du Yémen, en entretenant des contacts bilatéraux avec les États Membres.
230. Pour soutenir le processus de paix au Yémen, la mission continuera de fournir un appui politique, technique et logistique, notamment en aidant les parties à mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et à désamorcer le conflit aux niveaux local, national et régional. La mission utilisera le programme pour l'État de droit en coopération avec le PNUD pour proposer des solutions quant à la structure et à la fonction des forces de sécurité locales afin de soutenir les négociations de redéploiement en cours, ainsi que des investissements potentiels dans les infrastructures et la formation de ces forces qui pourraient favoriser un compromis. Elle fournira également à la MINUAAH un soutien technique en vue de consolider le mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : instaurer la confiance entre les parties et contribuer à répondre aux besoins humanitaires. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que le Bureau a élaboré des modalités pour un mécanisme de mise en œuvre du cessez-le-feu et recruté du personnel chargé de commencer à planifier les structures et les fonctions relatives au cessez-le-feu, en s'appuyant sur les contributions de divers instituts et partenaires internationaux de consolidation de la paix recueillies dans le cadre de consultations parallèles. La mission a tenu deux conférences avec les acteurs régionaux pour développer des options de gestion des armes et pour procéder à leur retrait en cas d'accord, ce qui a abouti au lancement d'un contrat destiné à soutenir la surveillance technique en matière de contrôle des armes et de gestion du cessez-le-feu. Sur la base des contributions des parties lors des deux premiers dialogues sur le secteur de la sécurité en partenariat avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, le Bureau a affiné les modalités de gestion de l'appareil de la sécurité pendant la période de transition. La mission a également développé un réseau de mise en œuvre dont les membres travaillent à améliorer la sécurité des populations par le dialogue entre les collectivités et les forces locales, à coordonner l'échange d'informations et à rechercher le soutien des donateurs pour étendre ces efforts à des zones plus difficiles de manière à faire avancer le processus de paix.
231. Pour contribuer à la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, la mission adoptera une démarche tenant davantage compte des questions de genre et donnant la parole aux jeunes, dans laquelle les femmes et les jeunes yéménites

contribueront à la diplomatie à voies multiples et aux négociations de paix, à l'accord de paix et au processus de transition et d'après-transition. La mission apportera un soutien politique et technique à leur participation ou sollicitera leurs avis et s'informerait de leurs besoins et de leurs préoccupations en vue de les intégrer dans le processus. Dans certains cas, un soutien pourra être apporté aux initiatives nationales et locales. Ces efforts viseront à accroître la représentation et la participation véritable des femmes et des jeunes yéménites dans tous les aspects du processus de paix, en mettant l'accent sur les négociations officielles, ce qui permettra d'inclure leurs principaux problèmes, besoins et préoccupations dans l'accord. Parmi les résultats déjà obtenus, citons : des consultations informelles avec les femmes yéménites, fin octobre 2019, sur leurs perspectives concernant les mesures politiques et les dispositifs de sécurité et un programme pour la transition ; des ateliers de formation et de renforcement des capacités avec le groupe consultatif technique des femmes yéménites sur les négociations ; l'analyse des questions de genre et des dispositions y relatives pour préparer le groupe consultatif technique aux négociations formelles et conseiller l'Envoyé spécial et son équipe ; la participation du personnel de la mission à des réunions avec des femmes et des jeunes de la société civile yéménite afin de dialoguer avec eux et de recueillir leurs points de vue.

Facteurs externes pour 2021

232. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les parties au conflit continueront de participer au processus de paix dans le cadre des séries de pourparlers de paix sous les auspices de l'Envoyé spécial, dans le but de parvenir à un règlement politique global ;
 - b) Le groupe consultatif technique et les groupes du Sud continueront d'exister sous leur forme et leur composition actuelles ;
 - c) La mission continuera d'avoir accès aux principales parties prenantes yéménites, sous réserve de certaines restrictions imposées par les parties et des conditions de sécurité sur le terrain ;
 - d) Le Yémen continuera d'être en proie à des difficultés humanitaires et socioéconomiques majeures, face auxquelles il sera nécessaire de mener des interventions humanitaires et de prendre des mesures de développement à grande échelle.
233. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces efforts contribuent à un processus de paix plus inclusif au Yémen, ce qui favorisera la viabilité et la durabilité de tout accord. La mission s'efforcera d'accroître la représentation et la participation véritable des femmes yéménites dans tous les volets du processus de paix, en mettant particulièrement l'accent sur les négociations officielles. Elle veillera à soutenir les initiatives nationales et locales qui favorisent la participation et la représentation politiques des femmes, le plein exercice de leurs droits de citoyennes et la prise en compte des droits humains des femmes, de leurs besoins et de leurs préoccupations en matière de sécurité dans les processus de relèvement rapide, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Une démarche tenant compte des questions de genre sera incorporée dans l'ensemble des stratégies et activités des missions, notamment dans le cadre de partenariats, conformément aux mandats prescrits par le Conseil de sécurité au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
234. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'Envoyé spécial et son Bureau exerceront leurs activités de bons offices et à cet égard, ils continueront de maintenir des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix.

235. L'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales dans la région, le cas échéant. Conformément à la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité, la mission coopère étroitement avec la MINUAAH, qui fait rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et partage une structure de soutien intégrée avec la MINUAAH.
236. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission poursuivra sa coopération avec la Coordinatrice résidente/Coordinatrice de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen. En outre, les organismes des Nations Unies travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits humains. Les travaux en rapport avec le projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont menés en étroite concertation avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Coordinatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies.

Activités d'évaluation

237. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

238. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une solution négociée qui corresponde aux aspirations légitimes du peuple yéménite [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été obtenu, comme le montrent les échanges accrus entre l'Envoyé spécial et son bureau et les groupes politiques du sud du pays, les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile. En outre, l'Envoyé spécial a augmenté le nombre de pourparlers directs entre les représentants des partis sur les questions relatives au secteur de la sécurité, de zéro en 2018 à quatre en 2019. La mission a présenté des documents présentant les modalités transitoires possibles dans le secteur de la sécurité concernant la gestion des armes, la gouvernance de la sécurité, l'intégration, le désengagement, la surveillance du cessez-le-feu et la planification de la sécurité pour un gouvernement de transition, comme demandé par les parties ; le nombre d'initiatives entre les représentants des collectivités et les forces de sécurité locales visant à répondre aux priorités en matière de sécurité et à améliorer le traitement des civils par les groupes armés est passé de quatre en 2018 à 10 en 2019.

Exécution du programme en 2019 : application des mesures de confiance

239. En 2019, l'Envoyé spécial et son équipe ont effectué des séries de navette diplomatique entre les parties au conflit et organisé des consultations plus larges avec les parties prenantes yéménites, y compris les partis politiques, les groupes de femmes, les membres de la société civile et les groupes du Sud, afin de trouver un terrain d'entente et de définir des mesures acceptables que les Yéménites considèrent comme réalisables et durables pour opérer une transition politique pacifique et consolider la paix à long terme. Le travail effectué a permis à la mission de rassembler les parties dans le cadre du Comité de supervision de l'application de l'Accord de Stockholm sur l'échange de prisonniers. Les activités menées par la mission avec les parties sur l'échange de prisonniers ont été soutenues par son partenariat efficace avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le Comité

de supervision s'est réuni deux fois en 2019, sous les auspices du Bureau et du Comité international de la Croix-Rouge, et un suivi supplémentaire bilatéral a été assuré avec les parties. À la demande des parties, la mission a établi un mécanisme temporaire pour faciliter l'importation de pétrole et de dérivés du pétrole dans le port de Hodeïda. Les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme ont également favorisé l'application de la disposition de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa prévoyant le versement des recettes des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa à la Banque centrale du Yémen à Hodeïda, pour contribuer au paiement des salaires dans la province de Hodeïda et dans l'ensemble du pays.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

240. Le travail effectué a facilité les progrès vers un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et permis la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, comme le montrent les réunions organisées par la mission avec les dirigeants du Sud à Aden, Amman et Abou Dhabi ; les réunions avec des femmes yéménites organisées par des organisations non gouvernementales au Caire, à Addis-Abeba et à Amman ; les réunions avec le Groupe consultatif technique à Amman et à Tunis ; et les réunions avec les femmes yéménites agissant pour la paix à Amman. Deuxièmement, les réunions du Comité de supervision de l'application de l'Accord de Stockholm sur l'échange de prisonniers ont permis aux parties de définir des moyens de faciliter les procédures pour la libération et l'échange de prisonniers, notamment en identifiant les détenus qui devraient être éligibles pour un échange par chaque partie. Troisièmement, les efforts de la mission visant à faciliter l'entrée des pétroliers ont permis l'admission de plusieurs navires au port de Hodeïda et la mise en place du mécanisme temporaire pour les importations de produits dérivés du pétrole.

Tableau 39

Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Accords sur les mesures de confiance à prendre	Progrès dans la mise en œuvre des mesures de confiance, grâce à neuf réunions avec des dirigeants du Sud et avec des femmes yéménites agissant pour la paix

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat escompté pour 2021 : adoption des documents finals conjoints à l'issue de consultations et de négociations

241. L'un des résultats escomptés pour 2021 est de créer une dynamique permettant de parvenir à un règlement politique négocié global grâce à un processus politique sans exclusive et de mettre fin au conflit. Par la suite, la mission devra poursuivre ses efforts avec les parties en adoptant des documents finals conjoints à l'issue de consultations et de négociations. En 2019, la mission a renforcé le consensus entre les parties sur un certain nombre de questions, notamment la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, l'entrée de pétroliers dans les ports de Hodeïda et l'accord d'échange et de libération de prisonniers, et a facilité les discussions avec les principaux représentants yéménites et régionaux sur le pont aérien médical géré par l'Organisation mondiale de la Santé.

242. La mission poursuit ses activités visant à parvenir à un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition, ce qui impliquera de rencontrer les parties et un large éventail d'autres acteurs, y compris des femmes et des jeunes yéménites, afin de recueillir leurs vues et de développer des solutions possibles pour les éléments clés du processus de paix qui restent à étudier, qui serviront de base au règlement politique du conflit. La mission continuera également d'organiser des ateliers avec des hommes et des femmes yéménites, des experts et d'autres personnes pour préparer la reprise des consultations. Elle continuera aussi de fournir un appui politique et technique à la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm et, dans la mesure du possible, de l'Accord de Riyad, et accordera une attention accrue aux mesures visant à améliorer la coopération sur les questions institutionnelles et économiques qui peuvent profiter à l'ensemble de la population, ainsi qu'à préserver les institutions publiques du Yémen. Les efforts se poursuivront pour promouvoir la mise en œuvre de mesures de confiance.

Situation interne et réponse

243. Pour la mission, la situation était la suivante : il fallait remédier à la lenteur de l'exécution de la stratégie interne visant à soutenir les parties yéménites, en particulier les femmes et les groupes du Sud, dans leur mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, y compris l'Accord sur Hodeïda, et d'autres mesures de confiance et de réactivation du processus politique, qui retardait l'organisation de consultations formelles entre les parties.
244. En réponse, en 2021, la mission, avec le concours des parties prenantes yéménites et autres, s'attellera tout particulièrement à tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus sur les mesures politiques et de sécurité à prendre pour mettre fin à la guerre et relancer la transition politique sans exclusive, ainsi que pour consolider les progrès déjà réalisés à cet égard. Ainsi, elle redoublera d'efforts pour préparer le bon déroulement de la transition politique, qui passe par le règlement de la question du Sud, la finalisation du projet de constitution, l'élaboration d'une feuille de route électorale, la promotion de l'application du principe de responsabilité et de la réconciliation et la mise en place de mécanismes sans exclusive visant à lancer un dialogue sur ces questions et à superviser ce dernier. La mission appuiera ces efforts en intensifiant ses activités de diplomatie parallèle en partenariat avec les organisations non gouvernementales et les spécialistes de la médiation, et en renforçant ses activités de sensibilisation au niveau local par l'intermédiaire des bureaux de Sanaa et d'Aden, en particulier à Taëz, à Mareb et à Moukalla.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

245. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : contribuer au processus de paix au Yémen grâce à la conclusion d'un accord entre les parties pour mettre fin au conflit au Yémen et permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, comme devrait le montrer un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité sans exclusive à mettre en place pour la période de transition. Le programme pour la période de transition comprendra la restauration des institutions de l'État, l'adoption d'une nouvelle constitution et d'une feuille de route électorale, un mécanisme de résolution des questions relatives au Sud, ainsi que la réconciliation nationale et la justice transitionnelle.

Tableau 40
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Accords sur les mesures de confiance à prendre	Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	Adoption des documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations ; élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus	Application des documents finals conjoints, y compris des mécanismes spécifiques

Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

246. On trouvera dans le tableau 41 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 41
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	15	12	17
Séances du Conseil de sécurité	12	15	12	17
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices pour mettre fin au conflit.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur des propositions concernant les mesures politiques et de sécurité visant à négocier un accord destiné à mettre fin au conflit et à mener à bien la transition politique.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 42

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	10 690,7	10 860,1	11 334,5	–	474,4
Dépenses opérationnelles	5 870,2	7 316,9	6 558,3	–	(758,6)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	16 560,9	18 177,0	17 892,8	–	(284,2)

Tableau 43

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2020	1	–	1	1	6	15	12	–	36	25	1	62	8	29	–	99	
Effectif proposé pour 2021	1	–	1	1	6	15	11	–	35	26	1	62	9	29	–	100	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–	1	–	–	1	

^a Autres classes, sauf indication contraire.

247. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élève à 17 892 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 99 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux, 9 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 29 emplois d'agent(e) local(e)] et à l'emploi d'agent(e) du Service mobile qu'il est proposé de créer (11 334 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (6 558 300 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (700 400 dollars), installations et infrastructures (2 942 100 dollars), transports terrestres (369 400 dollars), opérations aériennes (1 336 800 dollars), communications et informatique (666 000 dollars), santé (210 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (333 100 dollars).

248. En 2021, il est proposé de modifier la structure des effectifs comme suit :
- a) Création d'un emploi de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission, qui fournira un appui opérationnel, logistique et administratif au Bureau à Aden ;
 - b) Transformation d'un emploi de médecin relevant du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission à Sanaa de la classe P-3 en emploi d'administrateur recruté sur le plan national ;
 - c) Transfert de cinq emplois de Sanaa à Amman : un emploi de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) à la Section du secteur de la sécurité, un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3) à la Section des affaires politiques, deux emplois d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) au Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes et un emploi d'assistant(e) à la gestion du matériel (Service mobile) au Groupe de la gestion du matériel.
249. Un taux de vacance de postes de 15 % et 50 % respectivement a été appliqué aux emplois de temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan international et reconduits et à ceux qu'il est proposé de créer, et un taux de vacance de 15 % et 20 % respectivement a été appliqué aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e).
250. La diminution des ressources nécessaires pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020 est principalement due à la baisse des dépenses opérationnelles résultant du non-renouvellement des crédits destinés à l'acquisition de véhicules blindés en 2020, et à la diminution des dépenses liées à la location de locaux en raison du nombre inférieur d'appartements à sous-louer au Programme alimentaire mondial. Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses de personnel civil, qui tient principalement à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur au titre des emplois soumis à recrutement international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, à l'application d'un taux de vacance de 15 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, contre 20 % dans le budget approuvé pour 2020, et à la proposition de création d'un emploi dans la catégorie du Service mobile.

Ressources extrabudgétaires

251. En 2020, le Bureau de l'Envoyé spécial a prévu d'utiliser un montant de 415 900 dollars financé par des ressources extrabudgétaires reportées de 2019 pour aider la mission à mettre en place des accords crédibles et durables visant à mettre fin au conflit au Yémen et à relancer un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, ainsi que pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la mission. Aucune ressource extrabudgétaire supplémentaire n'est prévue pour 2021.

10. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi

(6 510 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

252. Le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi est chargé de collaborer avec le Gouvernement burundais ainsi qu'avec toutes les parties prenantes concernées, notamment avec les partis politiques d'opposition, les organisations de la société civile et les chefs religieux, pour soutenir le dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et promouvoir le dialogue national de façon à régler toutes les questions litigieuses qui pourraient découler des élections de 2020 afin d'enraciner la démocratie et la bonne gouvernance et de consolider la paix et la réconciliation ainsi que la sécurité et l'état de droit. Ce mandat découle des résolutions [2248 \(2015\)](#), [2279 \(2016\)](#) et [2303 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité ainsi que de la Déclaration du Président du Conseil en date du 5 avril 2018 ([S/PRST/2018/7](#)).
253. Des progrès réguliers ont été accomplis en 2018 et 2019 pour ce qui est de soutenir le dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est. La mission est membre du groupe de travail technique mixte qui a aidé l'ancien Facilitateur à faire participer les parties prenantes burundaises aux cycles de dialogue en vue de résoudre la crise politique et d'ouvrir la voie à un processus électoral inclusif en 2020.

Programme de travail

Objectif

254. L'objectif auquel la mission contribue est d'appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur d'un véritable dialogue national, de la réconciliation nationale et d'une paix durable.

Stratégie

255. Pour permettre d'appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur d'un véritable dialogue national, la mission continuera de fournir un appui technique et fonctionnel suffisant à la Communauté d'Afrique de l'Est, à l'Union africaine et à toutes les parties prenantes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la tenue d'un dialogue inclusif et la signature d'un accord consensuel par toutes les parties prenantes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la présentation d'une feuille de route consolidée par le Facilitateur au Médiateur et aux chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette feuille de route n'a pas encore été acceptée par toutes les parties.
256. Pour permettre d'appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur de la réconciliation nationale, la mission usera de ses bons offices et collaborera avec les États de la région afin de les encourager à soutenir davantage le Burundi aux fins de la réconciliation nationale dans le respect des obligations que leur impose le droit international. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le retour des acteurs et actrices politiques en exil et leur participation pleine et active au processus de réconciliation

nationale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons plusieurs réunions que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi a tenues au Burundi avec des responsables gouvernementaux et les partis de l'opposition interne et à Bruxelles avec l'opposition extérieure afin d'amener ces acteurs à continuer, comme ils s'y sont engagés, d'appuyer le dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et la réconciliation nationale.

257. Pour permettre d'appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur d'une paix durable, la mission collaborera avec toutes les parties burundaises. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration de mesures de confiance en vue d'améliorer l'espace politique et socioéconomique, pour garantir une paix durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de consultations et de réunions de coordination avec les autorités nationales ainsi qu'avec les partis politiques et les organisations de la société civile en vue de convenir d'une feuille de route pour les élections de 2020. Citons également des échanges avec la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers burundais visant à trouver une solution pacifique à la crise actuelle et à parvenir à une paix durable.

Facteurs externes pour 2021

258. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) La signature d'un accord inclusif entre les parties au dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est nécessitera d'intenses efforts diplomatiques ;
 - b) Le cycle électoral intensifiera la concurrence politique et risque de conduire à une détérioration des conditions de sécurité.
259. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En consultation avec les représentantes des organisations de femmes, elle s'emploie à faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte et que les femmes représentent 30 % au moins de l'ensemble des participants et représentants dans la sphère politique et dans les secteurs de la paix et de la sécurité.
260. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission veillera à appuyer comme il convient les initiatives régionales et sous-régionales relatives au Burundi, telles celles menées par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est, ce qui permettra de définir une vision et une approche collectives en ce qui concerne le dialogue politique, la consolidation de la paix, la gouvernance, la participation des femmes aux processus politiques et les questions liées à l'état de droit au Burundi. Enfin, une large coopération avec les institutions et organisations concernées permettra de veiller à ce que le respect de l'état de droit, de la diversité des identités de genre et des droits humains soit pris en compte dans toutes les activités. En outre, des mesures seront prises pour intensifier les consultations avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur les conditions de sécurité dans la région, avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs sur l'incidence de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et avec l'Union africaine (Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation), au sujet de la participation politique des femmes au dialogue.
261. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission travaille en coordination et concertation étroites avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Burundi en vue de l'adoption d'une démarche collective en faveur d'une paix durable, de la bonne gouvernance et de la réconciliation nationale.

Activités d'évaluation

262. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

263. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la conclusion d'un accord politique réaliste et inclusif à la suite d'un dialogue internationalement reconnu conduit par les Burundais sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été partiellement atteint, comme le montre l'organisation de réunions de concertation auxquelles ont participé tous les principaux intéressés, sous l'égide du Facilitateur et du Médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Exécution du programme en 2019 : sur la voie de la reprise du dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est

264. À la suite de la cinquième session du dialogue interburundais tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 24 au 29 octobre 2018, le Facilitateur a présenté au Médiateur et aux chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est son rapport final et une feuille de route consolidée pour les élections de 2020 afin qu'une décision soit prise concernant la voie à suivre s'agissant du dialogue. Les dirigeants de la Communauté d'Afrique de l'Est se sont réunis le 1^{er} février 2019 et ont décidé de poursuivre les consultations à ce sujet.
265. Dans ce contexte, en 2019, l'Envoyé spécial a exercé ses bons offices au nom du Secrétaire général auprès de plusieurs principales parties prenantes afin que le dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est puisse reprendre de telle façon que les parties soient en mesure de trouver une solution durable à la crise et de convenir d'une feuille de route consensuelle pour les élections de 2020. À cet effet, il a rencontré à plusieurs occasions des responsables gouvernementaux et les partis d'opposition au Burundi afin d'amener ces acteurs à continuer, comme ils s'y sont engagés, d'appuyer le dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est.
266. En outre, à Kampala, l'Envoyé spécial a eu des échanges avec le Président de la République de l'Ouganda, en sa qualité de Médiateur du dialogue interburundais. L'Envoyé spécial a rencontré le Président de la République-Unie de Tanzanie, John Pombe Magufuli, l'ancien Président, Benjamin Mkapa, et le Ministre rwandais des affaires étrangères, Richard Sezibera, au nom du Président de la République du Rwanda et Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, Paul Kagame, ainsi que les membres de la communauté internationale, au Burundi et dans d'autres pays. Dans le cadre de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 14 juin 2019, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, a indiqué que le dialogue interburundais devait reprendre dans les plus brefs délais car c'était selon lui le seul moyen d'aboutir à un règlement durable de la crise. À cet égard, l'Envoyé spécial a tenu plusieurs réunions avec le Commissaire ainsi qu'avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Mousa Faki Mahamat, à Addis-Abeba.
267. La mission a tenu des consultations et des réunions de coordination avec l'ensemble des parties prenantes burundaises, notamment avec les responsables gouvernementaux, et avec la communauté internationale, en vue de contribuer à instaurer la confiance et de favoriser un climat propice à la reprise et à l'aboutissement du dialogue politique.
268. La mission a également poursuivi ses consultations régulières avec les chefs des missions diplomatiques, échangé des notes sur la situation dans le pays et discuté des efforts conjoints visant

à soutenir la région. En outre, elle a continué d'appuyer les efforts déployés par la région, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique mixte. Le 23 juillet 2019, le Bureau de l'Envoyé spécial a eu un entretien avec le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est afin de connaître ses vues sur le dialogue interburundais et les perspectives de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pendant la période électorale de 2020.

269. Du 5 au 9 août 2019, le Bureau a consulté des responsables ougandais et tanzaniens, ainsi que des représentantes et des représentants de l'Union africaine au Burundi et certains membres du groupe de travail technique mixte, afin d'étudier les moyens de relancer les efforts déployés par la région face à la situation au Burundi. À cette fin, le 19 août, le Bureau a organisé une réunion à Kampala avec l'appui des Ministères des affaires étrangères de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

270. Le travail effectué a contribué à appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur d'un véritable dialogue national, comme le montre la présentation au Médiateur d'un mémorandum qui a été communiqué aux dirigeants de la région ainsi que d'un document officieux en trois points, dans lequel il était : a) proposé que soit organisée une réunion des garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, dans le but de réaffirmer le caractère central de cet accord pour la stabilité du Burundi ; b) recommandé que la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires poursuivent leurs efforts conjoints en vue de la tenue d'élections crédibles et pacifiques en 2020, dans lesquelles l'ONU pourrait être amenée à tenir un rôle ; c) demandé que soit renforcé le groupe de travail technique mixte réunissant la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 44
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Tenue de la cinquième session du dialogue interburundais et présentation au Facilitateur par les parties de leurs feuilles de route respectives pour les élections de 2020	Présentation d'un mémorandum et d'un document officieux en trois points au Médiateur et aux dirigeants de la région

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat escompté pour 2021 : consolidation de la paix et renforcement de la démocratie et de la gouvernance

271. Le 1^{er} février 2019, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et Facilitateur du dialogue interburundais, Benjamin Mkapa, a présenté son rapport final sur le dialogue interburundais au vingtième Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, lors duquel il a été décidé de procéder à de nouvelles consultations sur le dialogue interburundais.
272. Dans ce cadre, dans l'intention d'aider à revitaliser le dialogue, l'Envoyé spécial a entrepris des consultations avec les dirigeants de la région, la Commission de l'Union africaine et d'autres parties

prenantes. En 2021, la mission se propose de faire appel au Médiateur et aux dirigeants de la région ainsi qu'au nouveau Gouvernement en vue de relancer le dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, ce dialogue restant le seul moyen de trouver une solution durable à la crise politique de 2015 et de consolider les efforts de paix et de réconciliation nationale.

Situation interne et réponse

273. Pour la mission, la situation était la suivante : il s'agissait d'affecter suffisamment de ressources humaines et de compétences au processus en cours afin de tirer le meilleur parti des moyens dont le Bureau dispose à Bujumbura (Burundi) et à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). En réponse, la mission a revu ses méthodes de travail internes et ses mécanismes de coordination afin de résoudre cette difficulté ainsi que le problème posé par le nombre limité de membres du personnel chargés de faciliter le dialogue et le processus de médiation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

274. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à appuyer l'action menée par le Gouvernement burundais et les parties prenantes concernées en faveur d'un véritable dialogue national, comme devraient le montrer l'organisation d'un tel dialogue, conforme à la lettre et à l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, la véritable réconciliation de tous les Burundais, le retour des acteurs et actrices politiques en exil ainsi que des réfugié(e)s et l'instauration d'une paix stable et durable au Burundi.

Tableau 45
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Présentation au Médiateur et aux dirigeants de la région d'un mémorandum et d'un document officieux en trois points	Contribution des parties à la création d'un environnement propice à un dialogue politique à la suite de la tenue des élections en 2020	Tenue d'un véritable dialogue national, conforme à la lettre et à l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et qui aboutira à la véritable réconciliation de tous les Burundais et au retour des acteurs et actrices politiques en exil ainsi que des réfugié(e)s

Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

275. On trouvera dans le tableau 46 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 46
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
	4	2	4	4
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	2	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
	4	2	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	2	4	4
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices pour promouvoir une solution politique à la crise burundaise.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'appui du dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du groupe de travail technique mixte ; consultations avec toutes les parties concernées sur le dialogue interburundais et le processus de paix ; consultations et conseils sur la sécurité, la gouvernance et l'état de droit.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 47

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>		<i>2021-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	4 193,6	4 340,6	3 948,8	–	(391,8)
Dépenses opérationnelles	2 320,9	2 896,4	2 561,4	–	(335,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 514,5	7 237,0	6 510,2	–	(726,8)

Tableau 48
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies
Effectif approuvé pour 2020	1 ^b	–	1	2	4	5	2	–	15	7	1	23	2	5	–	30
Effectif proposé pour 2021	1 ^b	–	1	1	3	5	4	–	15	7	1	23	2	5	–	30
Variation	–	–	–	(1)	(1)	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

276. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi s'élève à 6 510 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 29 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 7 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux, 2 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 5 d'agent(e) local(e)] et à l'emploi de la classe P-3 qu'il est proposé de créer (3 948 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 561 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (69 200 dollars), voyages officiels (361 700 dollars), installations et infrastructures (1 233 300 dollars), transports terrestres (112 800 dollars), communications et informatique (476 900 dollars), santé (48 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (258 900 dollars).

277. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant au nombre total d'emplois, mais il est proposé que le tableau d'effectifs évolue comme suit :

- Suppression d'un emploi de temporaire d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) au Groupe de la sécurité et de l'état de droit ;
- Transfert, de Dar es-Salaam à Bujumbura, d'un emploi de temporaire de spécialiste des questions politiques (P-5) et d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) au Groupe d'appui au dialogue ;
- Réaffectation d'un emploi de temporaire d'assistant(e) spécial(e) (affaires politiques) (P-3) qui serait cédé par le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi, à Ouagadougou, et deviendrait un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3) au Groupe d'appui au dialogue, à Bujumbura ;
- Déclassement de P-5 à P-3 d'un emploi de temporaire de spécialiste des questions politiques (hors classe) au Groupe d'appui au dialogue qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques ;
- Création d'un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au Groupe de la logistique afin de veiller à ce que les ressources confiées à la mission soient comptabilisées et gérées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux Normes comptables internationales pour le secteur public concernant les immobilisations corporelles et les stocks ayant une valeur marchande.

278. Pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international, des taux de vacance de 13 et 50 % ont été appliqués dans les prévisions de dépenses au titre des emplois existants et des emplois qu'il est proposé de créer, respectivement, en fonction des taux de vacance moyens constatés en 2019. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus, compte tenu des taux de vacance moyens constatés en 2019.
279. La variation (diminution) des ressources demandées pour 2021 par rapport aux crédits ouverts en 2020 s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel inférieur au titre des emplois soumis à recrutement international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; b) la baisse des dépenses opérationnelles prévues, qui tient principalement à : i) la baisse des besoins en carburant pour les groupes électrogènes du fait du raccordement prévu des bureaux au réseau électrique national ; ii) la baisse des dépenses au titre des voyages officiels du fait de la fermeture prévue des bureaux situés à Dar es-Salaam et à Ouagadougou.

Ressources extrabudgétaires

280. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2020 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2021.

11. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 152 600 dollars)

Avant-propos

Depuis que j'ai été nommée Envoyée spéciale du Secrétaire général le 26 avril 2018 et depuis que l'Assemblée générale a renouvelé le mandat relatif au Myanmar, j'ai noué des liens de coopération étroits avec les autorités du pays et d'autres acteurs clés, notamment ceux de la région, pour aider le Myanmar à accomplir une transition démocratique pacifique. À l'approche des élections législatives, qui auront lieu fin 2020, une série de questions multidimensionnelles continue de se poser, illustrant la complexité d'un pays doté d'un immense potentiel pour la paix et la prospérité.

Alors que le Myanmar poursuit sa transition après des décennies de régime militaire, un soutien international constructif, fermement ancré dans les principes des Nations Unies, sera crucial pour permettre la consolidation de la démocratie. Je continuerai à travailler de près avec tous les partenaires sur le terrain et à écouter attentivement le peuple du Myanmar pour connaître ses aspirations. Mon Bureau contribuera à renforcer la collaboration entre le Myanmar et la région, et plus largement, la communauté internationale, en s'attaquant aux problèmes interdépendants mis en évidence dans mon mandat, tout en veillant au respect des valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies et des mandats confiés au Secrétaire général par les États Membres.

Aider à lutter contre les causes profondes de la violence dans l'État rakhine et à briser le cercle vicieux restera une priorité et sera une condition préalable à la réconciliation nationale et à la stabilité régionale. Il faut pour cela que la situation désespérée du peuple rohingya et d'autres communautés dans l'État rakhine ainsi que la situation des réfugiés au Bangladesh progressent véritablement, tant sur le plan humanitaire et sur le plan du développement que du point de vue de la protection de leurs droits et de l'accès aux services de base (soins de santé, éducation, citoyenneté et participation à la vie politique). Il ne sera possible de mettre fin aux longues souffrances des réfugiés rohingya au Bangladesh que si l'on s'attache à faire que les responsables répondent de leurs actes.

Les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine tracent clairement la voie à suivre, et je continuerai à encourager leur mise en œuvre effective. Toutes les parties commencent à reconnaître qu'il ne suffit pas d'avancer à petits pas pour régler les problèmes profondément enracinés de l'État rakhine ; je continuerai à demander que de grands pas soient faits. Parmi les principaux progrès, citons le fait que les dirigeants, civils comme militaires, admettent que des crimes de guerre et de graves violations des droits de l'homme ont été commis dans l'État rakhine. C'est un grand pas en avant pour ce qui est d'amener les responsables nationaux à répondre de leurs actes.

En dehors de l'État rakhine, il est nécessaire de trouver une solution politique à l'une des plus longues guerres civiles du monde, qui oppose le Gouvernement et 21 organisations ethniques armées. La réconciliation nationale, qui doit réparer les griefs de toutes les minorités ethniques, reste d'une importance capitale. Arguant que la diversité du Myanmar est une force, je continue à recommander la tenue d'une campagne nationale de lutte contre la discrimination. Ce sera primordial pendant et après les élections.

Dans le cadre du mandat de bons offices du Secrétaire général, je continuerai à cultiver des relations étroites avec divers acteurs, notamment la société civile et les partis politiques du Myanmar, ainsi que les autorités du Bangladesh. Au niveau régional, je coopérerai étroitement avec les États Membres et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le fait d'avoir un bureau à Nay Pyi Taw a été vital à cet égard. En outre, la présence de mon Bureau à New York et le soutien apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont contribué à favoriser une approche cohérente et coordonnée à l'échelle du système et facilité mes contacts étroits et réguliers avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
(Signé) Christine Schraner Burgener

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

281. Dans sa résolution [72/248](#) sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses débats sur le Myanmar et de nommer un envoyé spécial pour le Myanmar. Le mandat de l'Envoyée spéciale a été renouvelé dernièrement par l'Assemblée dans sa résolution [74/246](#).
282. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar est chargé d'offrir les bons offices du Secrétaire général : sa priorité est d'aider le Myanmar à honorer l'engagement qu'il a pris de régler les problèmes profonds et de créer des conditions propices au retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix, en toute sécurité et dans la dignité. Dans ce cadre, l'Envoyée spéciale encourage le dialogue intercommunautaire et la cohésion sociale, tout en aidant à répondre d'une manière inclusive aux besoins pressants en matière de développement et d'aide humanitaire dans tout l'État rakhine. Ces activités seront menées dans l'optique d'encourager la réconciliation nationale en prenant dans tout le pays des initiatives relatives à la tolérance et à l'acceptation de la diversité. L'Envoyée spéciale continuera de promouvoir la mise en œuvre effective des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine dans leur intégralité, s'agissant notamment des problèmes sous-jacents liés à la liberté de circulation et à la question de la citoyenneté, et ce, en lien étroit avec l'ASEAN et d'autres partenaires clés, tels que des groupes de la société civile, qui ont établi un partenariat solide avec les autorités et les populations locales.

Programme de travail

Objectif

283. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser la réconciliation nationale et le processus de transition démocratique au Myanmar.

Stratégie

284. Pour contribuer à faire progresser la réconciliation nationale et le processus de transition démocratique au Myanmar, l'Envoyée spéciale continuera d'encourager la réconciliation nationale et les réformes politiques et démocratiques, ainsi que le dialogue national en faveur de l'unité et les actions contre l'incitation à la haine, les discours de haine, l'exclusion des minorités et la diffusion d'informations mensongères, en maintenant ses relations avec toutes les parties et en soutenant les initiatives en matière de libertés fondamentales, de lutte contre la discrimination et de renforcement des institutions. Ces efforts viseront à garantir l'appropriation par le Myanmar de solutions durables en vue d'une coexistence pacifique et d'une démocratie inclusive. En exerçant ses bons offices, l'Envoyée spéciale cherchera notamment à renforcer le soutien ciblé en faveur de l'harmonie entre les communautés dans l'État rakhine et de la réintégration durable des rapatriés et des déplacés. Elle mobilisera un soutien régional et international constructif en vue de la création de conditions propices au retour librement consenti et durable des réfugiés rohingya dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix, en toute sécurité et dans la dignité. Cette action sera menée en étroite coordination avec les entités des Nations Unies compétentes, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'appel systématique à mettre fin à la violence dans le pays tout entier, où elle touche les civils de toutes origines ethniques, restera un élément central des échanges de l'Envoyée spéciale. Celle-ci engagera toutes les parties prenantes à

soutenir les efforts visant à désamorcer les tensions entre le Gouvernement et les organisations ethniques armées en les incitant à avoir un dialogue plus inclusif, tout en mettant à leur disposition les différents outils dont dispose l'ONU pour aider à renforcer la confiance dans le processus de paix. Dans ce cadre, elle plaidera pour que toutes les parties assument les responsabilités que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Elle continuera d'exhorter la Tatmadaw (services de défense du Myanmar) et les organisations ethniques armées à prendre en compte l'intérêt national supérieur que revêt la stabilité et à éviter les confrontations tout en assurant des fonctions de protection et en permettant l'accès aux personnes dans le besoin. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un processus de paix plus inclusif. En outre, il sera essentiel de relever les défis pressants en matière de développement et d'aide humanitaire, ainsi que de régler les problèmes ayant trait à l'obligation de répondre de ses actes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un changement d'attitude des autorités et des populations locales de l'État rakhine envers le rapatriement des réfugiés rohingya du Bangladesh et l'amélioration de la situation des déplacés, comme le montre la stratégie nationale de fermeture de camps de déplacés, dont l'application doit maintenant se traduire par la mise en place de solutions durables.

285. Pour atteindre cet objectif, l'Envoyée spéciale continuera à dialoguer étroitement avec les responsables civils et militaires du Myanmar, les organisations ethniques armées, la société civile et d'autres acteurs clés. Elle continuera également à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement bangladais, les acteurs régionaux et d'autres États Membres dans l'optique de faciliter un soutien international cohérent et constructif visant à aider le Myanmar à relever les défis multidimensionnels posés par la consolidation démocratique. Elle continuera en outre à contribuer au renforcement du partenariat de l'Organisation avec les acteurs régionaux clés qui travaillent à soutenir le Myanmar. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'organisation de diverses manifestations, telles que des initiatives de dialogue entre femmes de différentes communautés dans l'État rakhine, facilitées par l'Envoyée spéciale en étroite coopération avec différents acteurs.

Facteurs externes pour 2021

286. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Le Gouvernement du Myanmar applique les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine et de la Commission d'enquête indépendante, ainsi que toutes les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice ;
 - b) Le Gouvernement du Myanmar manifeste une volonté politique claire, soutenue par des actes concrets, en vue d'un retour durable et librement consenti des musulmans rohingya, dans la sécurité et dans la dignité ;
 - c) Les responsables militaires et les organisations ethniques armées sont disposés à débattre des conditions préalables à la relance de l'Accord de cessez-le-feu national d'octobre 2015, à la fin du conflit violent dans les États rakhine, kachin et shan et ailleurs et à l'avancement d'un véritable dialogue politique ;
 - d) Tous les acteurs politiques coopèrent au nom des intérêts supérieurs que sont la stabilité nationale, l'unité et les réformes démocratiques, y compris en ce qui concerne le rôle de l'armée, qui continue d'influer sur le paysage politique du Myanmar, notamment par sa présence au Parlement et son emprise sur des ministères clés.
287. La mission continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra. L'Envoyée spéciale et son équipe continueront également de faciliter la réelle participation des femmes de toutes les communautés dans l'État rakhine et ailleurs, au-delà des différences ethniques et socioéconomiques, afin de mieux comprendre leur point de vue, de se familiariser avec leurs moyens de subsistance et leurs besoins, et de voir ce qu'elles peuvent apporter à la paix et à la réconciliation. Les questions liées au genre,

telles que la violence sexuelle et fondée sur le genre, les droits en matière de santé sexuelle et procréative, l'accès à des soins de santé et à des services de puériculture adéquats et axés sur les besoins des femmes, la discrimination sur le marché du travail, l'accès aux services financiers et la sous-représentation dans la sphère politique continueront d'être au centre des initiatives de l'Envoyée spéciale.

288. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission travaille avec un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques. À l'intérieur du Myanmar, l'Envoyée spéciale entretient des relations étroites avec les responsables civils et militaires, les organisations ethniques armées, les partis politiques, les groupes de femmes et la société civile. Elle coopère également étroitement avec le Gouvernement bangladais, principalement en ce qui concerne l'aide aux réfugiés dans les camps de Cox's Bazar. Elle entretient des contacts étroits avec les dirigeants d'autres pays de la région, ainsi qu'avec l'ASEAN, et mobilise l'ensemble des membres de l'ONU à l'occasion d'interactions régulières avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le fait que l'ASEAN a récemment pris position concernant la situation dans l'État rakhine est important pour l'ONU. L'Association a reconnu l'importance des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine et se coordonne avec l'ONU, notamment pour renforcer la mise en œuvre du mémorandum d'accord tripartite de juin 2018, conclu entre le Myanmar, le PNUD et le HCR, ce qui pourrait véritablement contribuer à créer les conditions du rapatriement librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés du Bangladesh, ainsi qu'à faciliter le relèvement et le développement fondé sur la résilience pour le bien de l'ensemble des communautés qui vivent dans l'État rakhine.
289. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Envoyée spéciale continuera à axer ses efforts sur le renforcement d'une approche cohérente et coordonnée à l'échelle du système, en étroite consultation avec le Secrétaire général, en tenant compte des rôles différents et complémentaires joués par l'équipe de pays des Nations Unies et diverses entités de l'Organisation. Tant au Siège que sur le terrain, elle continue de s'acquitter de son mandat en étroite consultation avec les entités concernées des Nations Unies, notamment avec les membres du groupe de contrôle permanent pour le Myanmar, s'agissant en particulier des questions urgentes liées à la crise concernant les Rohingyas. Elle a notamment entretenu des contacts réguliers avec l'équipe de pays des Nations Unies au Myanmar, à l'occasion de ses visites, par exemple. Combiné à la coopération étroite avec les coordonnateurs résidents pour le Myanmar et le Bangladesh, cela a contribué à renforcer l'approche dite « Unité d'action des Nations Unies ». L'accent mis par l'Envoyée spéciale sur une approche intégrée se retrouve aussi dans les rapports qu'elle entretient avec des bureaux spécialisés. En étroite coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, elle a contribué à resserrer les liens de coopération que chacune entretient avec les autorités du Myanmar. Elle travaille également de près avec les différents mécanismes relatifs aux droits de l'homme œuvrant au Myanmar mandatés par le Conseil des droits de l'homme ; elle a toujours plaidé pour que les autorités coopèrent avec ces entités.

Activités d'évaluation

290. Il est prévu de procéder en 2021 à une autoévaluation des procédures d'élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

291. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir des progrès en matière de transition démocratique [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 pour le groupe thématique I (A/73/352/Add.1)], a été

obtenu, comme le montrent les efforts déployés par le Parlement pour modifier la Constitution et les manifestations pacifiques qui ont eu lieu tout au long de l'année 2019 pour demander des réformes constitutionnelles. En 2019, les partis politiques enregistrés et les candidats indépendants ont également pris l'initiative de renforcer le code de conduite des partis politiques et des candidats à l'approche des élections de 2020. Dans le même temps, le nationalisme bamar s'est également manifesté de manière plus visible tout au long de l'année. Faits plus importants encore, l'apatridie et la privation de droits continuent de toucher une partie de la population du Myanmar, notamment les Rohingya vivant dans le pays, les privant de la possibilité d'exercer leurs droits politiques. Alors que le Gouvernement du Myanmar a indiqué que plus de 300 réfugiés vivant dans des camps au Bangladesh étaient rentrés volontairement, la situation dans l'État rakhine ne s'est pas suffisamment améliorée pour permettre le rapatriement volontaire des réfugiés dans la sécurité et la dignité. L'intensification des combats entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise dans l'État rakhine et l'insécurité qui règne ailleurs ont entravé les opérations de rapatriement, ainsi que la capacité de toutes les communautés à prendre part aux activités politiques et à se préparer aux élections de 2020. L'escalade de la violence a également continué d'engendrer des problèmes d'accès pour les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

Exécution du programme en 2019 : faire progresser le processus de réconciliation nationale et de démocratisation au Myanmar

292. En 2019, les combats qui ont éclaté entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise, l'organisation armée composée de bouddhistes rakhine, ont créé des difficultés supplémentaires pour l'accès humanitaire et rendu plus vulnérables toutes les communautés de l'État rakhine. Ces difficultés communes ont rapproché les communautés, favorisant le renforcement de la cohésion sociale. Les autorités du Myanmar ont lancé une stratégie nationale de fermeture des camps de déplacés à la fin de 2019, qui a été élaborée en consultation avec l'ONU et des organisations de la société civile. L'Envoyée spéciale a plaidé pour des solutions durables allant au-delà de la fermeture des camps, notamment en matière de liberté de circulation, de citoyenneté et de propriété foncière. Les discussions ont également porté sur le fait qu'il importait que les responsables rendent compte de leurs actes. La Commission d'enquête indépendante sur le Myanmar, qui a mené ses travaux tout au long de l'année 2019, a fait un premier pas important en concluant que des crimes de guerre, de graves violations des droits de l'homme, l'usage disproportionné de la force et des violations du droit interne s'étaient produits dans l'État rakhine. La Conseillère d'État Aung San Suu Kyi a déclaré que la Commission devrait maintenant se voir offrir la possibilité d'éclairer à la fois les débats portant sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme et l'élaboration d'un plan d'action dans ce domaine. L'ONU soutient qu'une véritable coopération internationale, notamment avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, sera indispensable pour que les mesures nationales visant à ce que les responsables répondent de leurs actes soient crédibles et indépendantes et permettent aux victimes d'obtenir justice. Depuis la création de la Commission d'enquête indépendante, l'Envoyée spéciale recommande que les dispositifs internationaux et nationaux qui visent à faire que les responsables répondent de leurs actes soient utilisés en complément les uns des autres, et elle continuera d'aborder ces questions.
293. Profitant de la relation constructive qu'il a nouée avec les autorités du Myanmar, le Bureau de l'Envoyée spéciale est devenu opérationnel à Nay Pyi Taw dans le courant de l'année 2019. Les restrictions imposées aux déplacements sur le terrain des membres du Bureau ont été progressivement assouplies au cours de l'année 2019, à mesure que l'Envoyée spéciale resserrait ses liens de coopération avec le Gouvernement : les membres de son équipe peuvent désormais circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur de la capitale, sous réserve qu'ils aient reçu une habilitation de sécurité, et interagir avec les populations touchées par le conflit de manière indépendante, une fois reçu l'accord des autorités compétentes. L'Envoyée spéciale s'est elle-même rendue à trois reprises en 2019 dans les circonscriptions et les camps de déplacés du nord et du centre de l'État rakhine. Elle a échangé avec des villageois rakhine, rohingya et hindous dans des zones touchées par la violence de 2017 et a rencontré des réfugiés revenus du Bangladesh, parmi lesquels des

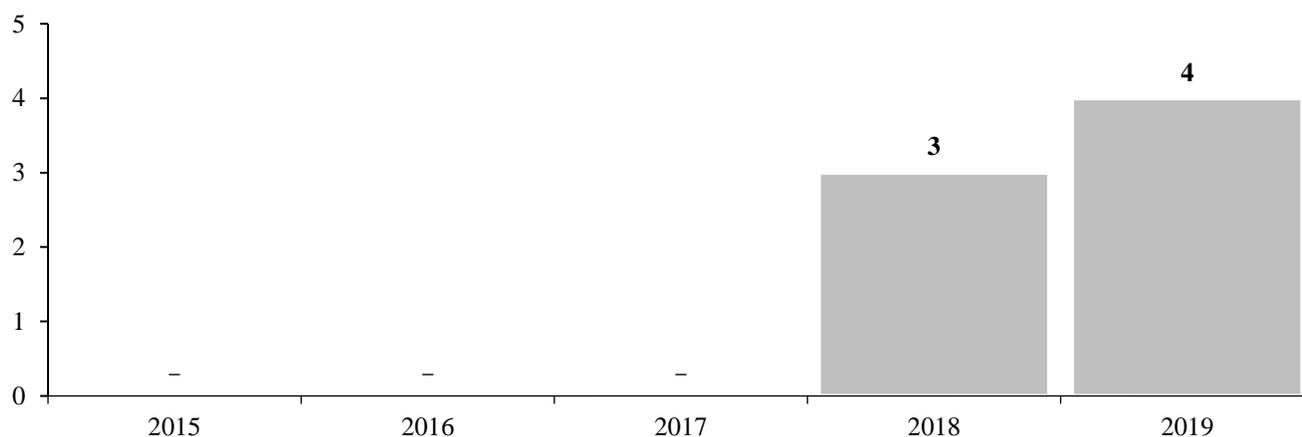
femmes. Lors de ses missions, elle s'est rendue dans les camps du Bangladesh et des pays voisins. Avec l'aide de son Bureau à New York, elle a tenu les États Membres régulièrement informés de ses travaux, notamment en faisant des exposés au Conseil de sécurité et en s'exprimant à deux reprises à l'Assemblée générale, en application de la résolution 73/264, dans laquelle est énoncé son mandat. Lors des réunions avec le Gouvernement du Myanmar tout au long de l'année 2019, elle a exhorté les autorités à faire davantage pour garantir le retour librement consenti et durable des réfugiés rohingya dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix, en toute sécurité et dans la dignité. En juin 2019, elle a abordé la question de la participation des femmes à la vie politique, à la prévention et au règlement des conflits et à la prévention de la violence sexuelle en période de conflit armé lors d'une discussion avec le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. En juillet 2019, elle a organisé dans l'État rakhine des dialogues avec des femmes chef de file issues d'horizons très divers, y compris des déplacées issues des communautés rohingya et bouddhiste, pour discuter des difficultés que rencontrent les femmes de différents milieux.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

294. Le travail effectué a contribué à faire progresser la réconciliation nationale et le processus de transition démocratique au Myanmar, comme le montrent les quatre dialogues inclusifs menés avec la participation d'acteurs nationaux et locaux, le maintien de la communication et de la coopération avec les autorités du Myanmar et la société civile, et la coopération accrue des autorités militaires et civiles au sujet du retour des réfugiés vivant au Bangladesh, des questions de citoyenneté et des initiatives locales de renforcement de la confiance que l'Envoyée spéciale a été autorisée à mettre en place.

Figure VI

Mesure des résultats : nombre de dialogues inclusifs rassemblant les acteurs nationaux et locaux tenus afin de faire progresser la réconciliation



Résultat escompté pour 2021 : avancer vers un processus de réconciliation nationale

295. L'Envoyée spéciale a pour objectif de contribuer à l'avènement d'une démocratie à part entière, sans exclusive, dans laquelle les droits humains de chacun et chacune sont protégés. Après la tenue des élections législatives de 2020 visant à pourvoir plus de 1 000 sièges dans les organes législatifs du Myanmar, ce qui suppose une période intense de compétition et l'acceptation des résultats, il sera important que le pays veille à ce que l'esprit de compétition d'avant les élections soit remplacé par une dynamique de négociation en faveur d'une nation unifiée et du compromis politique. Les discours de haine doivent être condamnés publiquement. Si rien ne change, les discriminations

profondément enracinées et institutionnalisées, notamment en matière de citoyenneté, continueront de saper la réconciliation. De même, la loi sur la gestion des terres vacantes, en jachère et vierges, entrée en vigueur en mars 2019, qui est particulièrement défavorable aux personnes déplacées et aux réfugiés, continuera également d'entraver la réconciliation si elle n'est pas abrogée. La situation dans l'État rakhine reste très préoccupante et requiert de toute urgence des solutions durables pour le peuple Rohingya et d'autres communautés privées de leurs droits, ce qui passe par la lutte contre la discrimination et la violence qui empêchent actuellement le retour des réfugiés et qui pèsent sur la vie des Rohingya vivant encore dans l'État rakhine. Les violences de 2017 ont provoqué la fuite au Bangladesh de plus de 740 000 Rohingya, en plus des quelque 200 000 Rohingya qui avaient déjà fui les années précédentes. Au moment de la rédaction du présent document, cette population de réfugiés restait échouée dans des camps sordides au Bangladesh, dans des conditions désastreuses, avec peu ou pas de perspectives économiques. Répondre à leurs besoins humanitaires aigus et faciliter leur retour aidera à terme le Myanmar à mettre en œuvre un processus de réconciliation véritable et durable. La dynamique générée par l'Accord de cessez-le-feu national et le processus de Panglong du XXI^e siècle s'est dissipée sans effets positifs durables. La capacité des autorités à renouer le dialogue avec les organisations ethniques armées sera un élément essentiel au succès de toute démarche de réconciliation nationale.

296. La mission restera axée sur le renforcement du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire. L'Envoyée spéciale fera campagne dans les plus hautes sphères du pouvoir pour que des mesures concrètes soient prises pour mettre fin à la discrimination des minorités ethniques et que celles-ci puissent exercer leurs droits. Dans le cadre de ses échanges avec les responsables militaires et civils du Myanmar, ainsi qu'avec les organisations ethniques armées, le Bureau de l'Envoyée spéciale recherchera des engagements concrets et attendra de tous les acteurs qu'ils y donnent suite de manière tangible. En outre, l'Envoyée spéciale continuera de dialoguer avec toutes les autorités compétentes responsables de l'accès humanitaire et d'œuvrer à ce que l'ONU et ses partenaires humanitaires et ses partenaires de développement puissent se rendre librement dans les zones touchées. À l'occasion de ses réunions avec des représentants de tous les partis, elle encouragera également une culture politique de partage du pouvoir, de flexibilité et de compromis.

Situation interne et réponse

297. La situation interne était principalement la suivante : il s'agissait de maintenir un niveau élevé de coordination interorganisations, sur fond de tensions croissantes entre civils et militaires pendant la délicate phase de transition démocratique et la période électorale au Myanmar qui faisaient que les entités du système étaient appelées à beaucoup intervenir. En réponse, la mission renforcera sa coordination avec les partenaires concernés et tirera parti des mécanismes internes existants permettant de faire passer les mêmes messages et de développer des synergies entre les entités des Nations Unies.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

298. Le travail qui sera effectué devrait faciliter le processus de réconciliation nationale et de réforme démocratique au Myanmar, comme devraient le montrer une désescalade des affrontements armés et l'augmentation de la participation des minorités ethniques (dont les Rohingya) et des femmes à la vie politique. L'amélioration de l'accès humanitaire est une condition préalable à la satisfaction des besoins élémentaires des populations marginalisées.

Tableau 49

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	La nouvelle Envoyée spéciale construit une relation de	L'Envoyée spéciale renforce sa relation de confiance avec les	Les autorités du Myanmar prennent des mesures plus	Au lendemain des élections de 2020, la participation des

2017	2018	2019	2020	2021
	confiance avec les autorités et les autres parties prenantes clés	autorités et cherche à les faire adhérer à la réconciliation et à une véritable transition démocratique	importantes en faveur de la lutte contre la discrimination et de l'inclusion dans le contexte des élections de 2020	minorités, des femmes et des populations touchées par le conflit aux processus politiques a augmenté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

299. On trouvera dans le tableau 50 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 50

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports du Secrétaire général destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
3. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices pour assurer la création de conditions propices au rapatriement librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des Rohingyas déplacés et d'autres communautés vivant au Bangladesh ; offre de bons offices pour accompagner le processus de paix et la transition démocratique.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur la situation humanitaire et les droits de l'homme au Myanmar.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations à la presse relatives à l'évolution de la situation au Myanmar.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 51

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	783,2	722,1	814,0	–	91,9
Dépenses opérationnelles	293,9	350,9	338,6	–	(12,3)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 077,1	1 073,0	1 152,6	–	79,6

Tableau 52

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2020	1 ^a	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5	
Effectif proposé pour 2021	1 ^a	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

300. Le montant des ressources demandées pour 2021 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar s'élève à 1 152 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (814 000 dollars) correspondant aux cinq emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (338 600 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (190 200 dollars), installations et infrastructures (59 100 dollars), transports terrestres (4 800 dollars), communications et informatique (15 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (69 200 dollars).
301. Pour 2021, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois de temporaires soumis à un recrutement international tandis que, selon les prévisions, l'emploi soumis à un recrutement national sera pourvu.
302. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2021 et les crédits ouverts en 2020 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui

tient à : a) l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel plus élevé, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; b) l'hypothèse retenue pour l'emploi soumis à un recrutement national, à savoir qu'il sera pourvu, contre un taux de vacance de 5 % appliqué au budget approuvé pour 2020. L'augmentation des besoins est en partie compensée par la réduction des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, résultant principalement de la diminution des dépenses de location de locaux au titre des installations et infrastructures et de la baisse des dépenses de location de véhicules au titre des transports terrestres.

Ressources extrabudgétaires

303. En 2020, la mission a prévu qu'elle disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à un million de dollars pour financer des activités et des initiatives visant à promouvoir l'application de la résolution [74/246](#) de l'Assemblée générale. Ces activités et initiatives portent sur : a) le soutien au retour des réfugiés et des déplacés Rohingya ; b) les dialogues intercommunautaires ; c) la lutte contre la discrimination et les discours de haine ; d) la réconciliation nationale.
304. En 2021, la mission devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars à l'appui des activités de la mission visant à consolider encore la démocratie et à promouvoir la justice, la paix et les droits de l'homme au Myanmar.

Annexe

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/263](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7/Add.2](#)

[Le Comité consultatif] compte que le recrutement à des emplois qui sont occupés de manière prolongée par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder (par. 11).

[Le Comité] espère que ces emplois seront pourvus dans les meilleurs délais (par. 12).

Compte tenu du coût des locaux du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Burundi, le Comité souhaite que le Secrétariat continue de chercher une solution mieux adaptée aux besoins du Bureau pour ce qui est de la sécurité et de la superficie (par. 19).

Le Comité regrette que les directives [relatives aux délais d'achat des billets d'avion] ne soient toujours pas respectées (voir [A/73/498/Add.1](#), par. 25). Tout en sachant qu'il n'est pas toujours possible de programmer certains voyages à l'avance, il compte que les missions donneront la priorité à cette question et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les cas où les voyages peuvent être mieux planifiés, et notamment mettre au point des stratégies et des plans concrets qui aident à mieux faire appliquer les directives. Il compte que le Secrétaire général donnera des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget (par. 21).

Le Secrétariat s'est efforcé de pourvoir ces emplois. Les derniers renseignements à ce sujet pour chaque mission politique spéciale sont donnés dans l'annexe XII du premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)).

Le Secrétariat s'est efforcé de pourvoir ces emplois. Les derniers renseignements à ce sujet pour chaque mission politique spéciale sont donnés dans l'annexe XI du premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)).

Créé en 2016, après plusieurs tentatives pour parvenir à un accord, le Bureau fonctionne sans accord sur le statut de la mission. L'absence d'un accord sur le statut de la mission a des répercussions sur les activités du Bureau, notamment sur sa capacité à quitter ses locaux actuels pour un bâtiment moins onéreux, ce qui fait que le Bureau reste dans le coûteux complexe géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, alimenté par des groupes électrogènes. L'absence d'un accord sur le statut de la mission fait également que le Bureau ne bénéficie pas d'exemptions de droits et de taxes. Le Bureau prévoit que cette situation perdurera en 2021.

Des renseignements sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour chaque mission politique spéciale sont donnés dans l'annexe VII du premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)).